

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
TENUE LE LUNDI 06 OCTOBRE 2014 - 19 H 00  
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2014-129). 21 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Ont donné pouvoir pour les représenter : M. GREAU (pouvoir donné à Mme PIERRE-MARIE), M. HAAB (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), M. MARGAIN (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme TAÏEB), Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme TAVAUX (pouvoir donné à Mme MONTANDON).

Etait absent : Mme ROTA.



- Arrivée de M. MISSIKA, à 19 H 15, après l'approbation du procès-verbal ;
- Arrivée de Mme SLAMA, à 20 H 10, après le vote de la délibération 12-2014037 ;
- Arrivée de M. MARGAIN, à 20 H 25, après le vote de la délibération DDCT 20140126 ;
- Départ de M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE) et Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ), à 20 H 25, après le vote de la délibération DDCT 20140126 ;
- Sortie de M. GREGOIRE, à 21 H 20, après le vote de la délibération DJS 20140324 ;
- Retour de M. GREGOIRE, à 21 H 25, après le vote de la délibération DLH 20141126.

**- DELIBERATION (12-2014-36) : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumetts à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je souhaitais intervenir à propos de ce compte-rendu qui était assez long et qui a permis la refondation du règlement intérieur du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement. A l'issue de cette séance, vous nous aviez annoncé qu'il fallait qu'il soit validé avant qu'il ne soit applicable et que la validation pouvait prendre un certain temps. Mais que nous serions informés très en amont de sa mise en œuvre. C'est par un mail en date du mercredi 1<sup>er</sup> octobre à 09h00 que nous avons appris que ce nouveau règlement intérieur était en vigueur et applicable dès lors. Donc, il nous fallait vous avoir envoyé des vœux avant le mardi 17h00, tandis que jusqu'à présent, il fallait le faire avant le jeudi. Et nous n'avons été informés de l'effectivité du changement de règlement que le 1<sup>er</sup> octobre, ce qui était trop tard pour déposer des vœux.

Je voulais vous signaler ce dysfonctionnement, car ce n'est pas une pratique conforme au droit, même si le règlement intérieur est une entente de gré à gré et un code de fonctionnement de ce Conseil d'arrondissement. Je pense que nous aurions pu être prévenus à l'avance avec l'envoi de la convocation, qui elle aussi est parvenue le mercredi, et non pas le mardi. Je le regrette et je trouve très dommage que nous n'ayons pas pu déposer notre vœu selon cette contrainte, qui, à mon avis, est une contrainte superfétatoire puisque nous n'avions pas l'information dans les délais. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme TAPIERO de me permettre de préciser que le nouveau règlement intérieur entre en vigueur désormais. Cela va nous obliger les uns et les autres à changer un peu nos habitudes, y compris moi-même pour l'animation de cette séance.

Concernant les délais de transmission des vœux. En effet, nous avons approuvé ensemble de passer au mardi 17h00. Je vous rappelle que nous sommes désormais dans des délais comparables à ce qui se fait dans chacun des autres arrondissements parisiens. Concernant le vœu que vous avez transmis. En effet, je n'ai pas souhaité le porter à l'ordre du jour puisqu'il a été envoyé après mardi 17h00. Je remarque que ce vœu est un vœu parisien et qu'il a été déposé dans d'autres arrondissements dès le lundi matin. Je considère que, si vous aviez souhaité le déposer dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, rien ne vous empêchait de le déposer en temps et en heure dès lundi matin. J'imagine que vous avez peut-être eu besoin d'en débattre entre vous au sein de votre groupe pour savoir si vous souhaitiez déposer dans notre arrondissement ce vœu parisien. Je crois qu'il y a certains arrondissements dans lesquels votre groupe n'a pas souhaité déposer ce vœu, montrant qu'il y a débat, y compris au sein du groupe UMP. Cela est normal.

En l'occurrence, je pense qu'il faut que nous nous astreignions les uns et les autres à respecter ce règlement intérieur. Il ne vous aura pas échappé qu'il n'y a pas non plus de vœu d'autres groupes de la majorité, puisque la règle a été la même pour tout le monde. Aujourd'hui en séance, il n'y a pas de vœu d'actualité puisque ni ce vœu auquel vous faites allusion ni d'autres n'ont été considérés comme étant des vœux d'actualité ou reliés particulièrement à une délibération de l'ordre du jour. En effet, il n'y a pas de vœu pour cette séance. Mais je ne doute pas que, lors de la prochaine séance, nous aurons tous intégré ce nouveau calendrier. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Pardonnez-moi, Mme la Maire, mais vous ne répondez pas à mon interrogation. Lorsque vous nous dites que nous serons informés en amont de la validation de ce règlement intérieur pour ce Conseil d'arrondissement, il vous appartenait de nous prévenir en amont de cette validation et de l'application immédiate de ce règlement intérieur. Tout au moins de nous prévenir le mardi matin et non pas le mercredi 1<sup>er</sup> octobre à 09h00, que nous pouvions déposer des vœux jusqu'au mardi 30 septembre 17h00. C'est cela que je conteste. Nous souhaitions déposer un vœu. Nous avons l'habitude jusqu'à maintenant, en attente d'une validation de ce règlement intérieur, de les déposer jusqu'au jeudi. Nous n'étions pas en retard. Si d'autres l'ont déposé le lundi, c'est peut-être que leurs conseils d'arrondissement ont lieu plus tôt. Je n'en sais rien. Toujours est-il que nous avons cette latitude. Et vous n'avez pas répondu à ma question, mais ce n'est pas très grave. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« En effet, je regrette ce télescopage. Mais les 5 jours francs, c'était déjà le mardi soir. Et vous l'avez déposé après le délai précédent. Même avec l'ancien règlement, la date de dépôt de votre vœu n'était pas recevable. Je m'excuse pour cette difficulté. Il y en a eu d'autres. Les délibérations sont à nouveau arrivées très tardivement. Nous étions encore en séance du Conseil de Paris et j'ai dû valider l'ordre du jour le mardi du Conseil de Paris. Nous sommes là sur un calendrier qui nous a tous pénalisés. Je vois le calendrier futur qui est le nôtre, et cela ne devrait plus se reproduire. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce procès verbal ? Non. Je propose de passer au vote. »

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 4 pouvoirs

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 6 OCTOBRE 2014.**

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU (pouvoir donné à Mme PIERRE-MARIE), M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme TAÏEB), M. SEINGIER, Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ (pouvoir donné à Mme MONTANDON), M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

(DELIB 12-2014-130)



**- Communication sur la politique de la Petite Enfance dans le 12<sup>e</sup> - Conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> - 06 octobre 2014.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Comme le permet désormais notre règlement intérieur, j'ai souhaité que la communication sur notre politique en termes de Petite Enfance puisse faire l'objet d'un débat organisé. Je vous rappelle que jusqu'à présent, il y avait régulièrement en début de séance des communications faites par l'exécutif sans que les groupes de ce conseil ne puissent s'exprimer. J'ai souhaité que, pour cette première séance pour laquelle le règlement intérieur entre en vigueur, il puisse y avoir un débat.

Je souhaite excuser Lunise MARQUIS, mon adjointe en charge de la Petite Enfance, qui ne peut être là ce soir. Et je remercie mon premier adjoint, Richard BOUIGUE, de bien vouloir se charger de faire cette communication. Ensuite, je donnerai la parole à un représentant de chacun des groupes politiques de ce Conseil pour une prise de parole de 5 minutes maximum. Je remercie les agents de la direction générale des services qui ont affiché un chronomètre, ce qui me permettra de suivre les prises de parole des uns et des autres et de vous rappeler cette limite de temps désormais imposée. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Depuis plusieurs années, la politique de la Petite Enfance et des familles est devenue l'une des priorités de l'arrondissement, que ce soit pour élargir notre offre en équipement mais aussi en services rendus aux familles du 12<sup>e</sup>.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des commissions d'attribution de place en crèche et garantir un traitement égalitaire des demandes des familles, la Maire a souhaité que les commissions d'attribution soient anonymisées dès la première commission d'attribution. La commission continue à réunir 10 fois par an les divers professionnels de la Petite Enfance, l'anonymisation permettant de garantir une meilleure équité dans l'attribution des places. L'appui du nouveau logiciel Sipe nous a permis de mettre en œuvre ces changements, je remercie à ce titre l'équipe du Relais Informations Familles de la Mairie qui nous a particulièrement aidés à cette mise en œuvre.

Ce sont aujourd'hui plus de 4 500 enfants de moins de trois ans qui vivent dans le 12<sup>e</sup>, enfants pour lesquels nous nous devons de proposer des modes de garde variés.

Nous souhaitons pour cela créer 500 places supplémentaires sur cette prochaine mandature.

Nous ouvrirons très prochainement 44 places en crèche collective au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier de Paris Habitat dont le chantier est en cours d'achèvement. Ce sont également 66 places en crèche collective au 7 rue de Gravelle qui ouvriront en 2015. Parallèlement, nous accompagnons d'ores et déjà les projets qui permettront l'ouverture d'une grande partie des places identifiées au 75 rue de Reuilly (crèche associative de 30 places), au 10 passage Driancourt (multi-accueil associatif de 15 à 20 places), au 15-17 rue Lamblardie (opération qui comprend la reconstruction de la crèche municipale qui passe à 66 places et un multi-accueil de 96 places), au 37-39 rue des Meuniers (crèche municipale de 66 places) ou encore à la caserne de Reuilly au 59 boulevard Diderot (66 places).

Entre mai et septembre dernier, ce sont près de 783 enfants qui se sont vu attribuer une place en crèche par la commission collégiale (499 places en mai, 136 en juin et 148 en septembre).

En plus de créer de nouveaux équipements, il nous faut bien entendu entretenir les anciens. Nous attachons une attention particulière à l'entretien des établissements afin de maintenir une qualité d'accueil pour les plus jeunes. Une réunion mensuelle en Mairie avec la SLA permet d'assurer un suivi étroit de l'ensemble des travaux réalisés au sein des équipements municipaux de la Petite Enfance. En 2014, ce sont 971 400 euros qui seront dédiés à la mise aux normes et la modernisation de nos équipements Petite Enfance.

Cela peut se réaliser par de petits travaux comme cela a été le cas dans différentes crèches du 12<sup>e</sup> durant l'été, mais également par des projets de restructuration : les crèches au 43 rue de Picpus ou au 77 avenue du docteur Arnold Netter sont des exemples d'équipements qu'il nous faudra restructurer très prochainement (comme nous l'avons fait pour la protection maternelle et infantile qui a ouvert le 1<sup>er</sup> août 2014 après un an de travaux.)

Concernant la politique familiale sur le 12<sup>e</sup>, nous allons continuer à coordonner et faire connaître les actions menées ou soutenues par la Ville de Paris en direction des familles et de leurs enfants de tous âges, notamment en facilitant l'adaptation des services et des espaces publics à ces besoins. Nous continuerons également à développer des projets visant à promouvoir et à favoriser les conditions d'exercice de la fonction parentale en lien avec les coordinatrices de crèche du 12<sup>e</sup> et la protection maternelle et infantile.

Nous nous engageons déjà à répondre aux parents au sein de la mairie grâce au travail du Relais Informations Familles, mais également en multipliant les réunions d'information sur les modes de garde existants. Dès cet automne, ces réunions auront lieu une fois tous les deux mois. Comme vous le savez, ces réunions permettent aux professionnels de la ville et aux associations de répondre aux questions des parents, notamment celles portant sur l'organisation de la commission d'attribution des places en crèche. Nous souhaitons par ailleurs mieux communiquer sur l'accueil individuel afin qu'il devienne attractif pour les familles : pour cela, nous devons continuer à soutenir le travail des assistantes maternelles afin de garantir la même qualité d'accueil des professionnels sur le territoire du 12<sup>e</sup>. La création d'une maison d'assistante maternelle du 12<sup>e</sup> et/ou d'un relais d'assistante maternelle nous semble être des projets pertinents sur lesquels nous avons d'ores et déjà commencé à travailler.

Le 12<sup>e</sup> continuera à répondre aux questions des parents d'enfants en crèche lors du conseil des parents. Comme vous le savez, il s'agit d'une instance créée il y a quatre ans qui permet de dialoguer entre parents avec les professionnels de la Petite Enfance et les élus sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants. Cette instance vient donc en complément du travail effectué par les professionnels de la Petite Enfance, les directrices et les coordinatrices de crèche. Je vous informe à ce titre que les élections des prochains parents élus auront lieu les 6 et 7 novembre 2014 et que, dans la même semaine, se tiendra une conférence en Mairie sur les enjeux de l'égalité fille / garçon dès la petite enfance.

Enfin, et je terminerai par là, le 12<sup>e</sup> continuera à être en soutien aux associations d'aide à la parentalité et à l'enfance. Les familles du 12<sup>e</sup> arrondissement doivent pouvoir avoir des espaces de parole et d'écoute, comme cela a été permis avec l'implantation d'un espace d'accueil parent-enfant ou encore la création du CLAP ces dernières années. Nous prévoyons le lancement d'une coordination d'aide à la parentalité avant la fin de l'année car, outre le travail de mise en cohérence entre les divers équipements et les personnels de la Petite Enfance, nous devons mettre en cohérence les actions menées sur le territoire du 12<sup>e</sup>.

Je vous remercie de votre attention. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. BOUIGUE. Il y a donc une intervention par groupe. Je propose à Mme MONTANDON de commencer pour son groupe. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Je vous remercie d'organiser ce débat et de permettre aux élus d'échanger sur ce sujet important pour les familles de l'arrondissement. J'espère que ce débat organisé sera plus spontané et plus interactif que les débats du Conseil de Paris, qui sont souvent des lectures et des réponses préparées à l'avance de l'exécutif qui ne répondent pas forcément aux questions du débat. J'espère qu'il y a aura plus de réactivité et d'interaction entre nous.

Tout d'abord, je pense que nous ne pouvons pas évoquer la Petite Enfance dans le 12<sup>e</sup> et à Paris, sans parler des grèves de personnels des services de la Petite Enfance qui perdurent depuis plusieurs années. Leurs revendications sont constantes. Il s'agit des effectifs. En effet, les personnels travaillent en flux tendu, et le volet de remplacement (lors de congés maternité, congés maladie) ne joue pas son rôle puisqu'il est utilisé pour désigner les nouveaux effectifs dans les nouveaux équipements publics. Je souhaite que vous puissiez nous communiquer le taux d'encadrement moyen pour le personnel des crèches dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et savoir aussi les moyens mis en place par la municipalité du 12<sup>e</sup> pour essayer de réduire les tensions sur les effectifs.

Je pense que nous ne pouvons pas éviter de parler de la diversification des offres d'accueil de la Petite Enfance. Vous nous aviez indiqué le nombre de places et votre objectif de 500 places pour la nouvelle mandature. Vous avez communiqué le nombre de places en crèche qui avaient été attribuées en 2013. En revanche, j'aurais bien voulu connaître le nombre d'enfants qui postulent et la liste d'attente pour avoir une place en crèche dans l'arrondissement. Je voudrais aussi savoir l'ambition de la Mairie du 12<sup>e</sup> en ce qui concerne, par exemple, les micro crèches, qui sont un moyen adapté au problème du foncier à Paris, et les autres alternatives de mode de garde comme les crèches d'entreprise. Est-ce qu'il y a des programmes et des objectifs pour ce type de structure dans le 12<sup>e</sup>?

Vous nous avez parlé, pour les assistantes maternelles du relais d'assistantes maternelles. Certes, cela peut être un moyen pour améliorer les conditions de travail des assistantes maternelles. Mais vous devez savoir comme nous tous, que l'un des problèmes majeurs pour les assistantes maternelles réside dans le logement, surtout en termes de superficie, pour avoir un agrément supplémentaire. Pas plus tard que le 1<sup>er</sup> octobre, le *scoring* s'est mis en place à Paris, et le 12<sup>e</sup> est justement une mairie test. Mais j'ai pu remarquer que, dans les pondérations des points, les assistantes maternelles ont 2 points, et 4 points si elles sont déjà agréées PMI. Je trouve que ce n'est pas suffisant. Au vu des pondérations du *scoring*, je pense que ces dossiers ne seront pas traités en priorité. Etant donné que le *scoring* est à un point faible celui des mutations et des rotations au sein du parc social, et que les assistantes maternelles sont souvent dans ce cas de figure, je pense que rien ne va dans ce sens. Je voulais savoir si la Mairie du 12<sup>e</sup> a aussi prévu d'améliorer l'accès au logement pour les assistantes maternelles. Sauf erreur de ma part, vous n'avez pas non plus communiqué le nombre d'assistantes maternelles dans le 12<sup>e</sup> ainsi que le nombre d'enfants accueillis par ce système.

Je souhaitais aussi avoir votre avis sur les crèches de secours. Vous savez qu'il y a une quinzaine de jours, la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, sur l'impulsion de Delphine Bürkli, a mis en place des crèches de secours qui permettent aux familles, en cas d'impératif, de bénéficier pendant quelques jours, sur une période très limitée, d'une crèche accueillant les enfants sans préalable. Je voulais savoir si la mairie du 12<sup>e</sup> avait l'intention de tester ce dispositif.

Enfin, je pense que nous ne pouvons pas omettre de parler des futurs impacts que la politique gouvernementale, axée anti-familles va avoir sur les modes de garde. Avec les modifications successives du quotient familial, le rabot fiscal pour la défiscalisation des emplois à domicile auxquels les nounous appartiennent, ou encore la diminution récemment des congés parentaux, il va y avoir de plus en plus de demandes. Faire des économies sur le dos des familles, sous couvert d'égalité homme/femme, nous paraît très hypocrite et assez pervers. Je pense que dans 18 mois, une fois que le système sera mis en place, nous allons avoir des demandes d'enfants âgés de 18 mois pour des places en crèche ou des assistantes maternelles. Vous savez très bien que cela est très dur pour les enfants qui sont pris en cours. Que ce soit en crèche ou auprès d'assistantes maternelles, les places sont attribuées à l'âge de 3 mois. Et à 18 mois, cela est plus difficile pour obtenir une place en crèche. Il faut un désistement comme un déménagement. Sinon, cela est très dur de prendre le relais. Je voulais savoir si la Mairie du 12<sup>e</sup> allait prévoir un accueil pour ces enfants qui, au bout de 18 mois, n'auront plus de mode de garde puisque leurs mères seront certainement obligées de reprendre le travail. J'espère que nous pourrions obtenir des réponses. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme MONTANDON. Vous avez posé beaucoup de questions, ce qui va faciliter l'interaction entre les uns et les autres.

Mme PIERRE-MARIE, il me semble que c'est vous qui intervenez au nom des Ecologistes. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Je parle au nom de groupe Ecologiste du 12<sup>e</sup> et en tant qu'élue invitée à la commission crèches du 12<sup>e</sup> arrondissement. Tout d'abord, nous nous réjouissons des axes programmés en matière de la Petite Enfance dans le 12<sup>e</sup> ainsi que des objectifs chiffrés au cours de cette mandature qui ont été exposés ce soir. Je signale également ceux réalisés depuis 2001 pour répondre aux besoins des familles parisiennes et des familles du 12<sup>e</sup>. J'ai ressenti, lors des premières commissions crèches, la mise en place de l'anonymisation des dossiers ainsi que les critères de priorisation. Je trouve qu'il s'agit d'une avancée. Que cela donne davantage de traitement égalitaire dans les dossiers présentés et dans l'offre permise. J'ai aussi constaté les efforts des équipes administratives, ainsi que ceux des directeurs et directrices de crèches. Il faut souligner et remercier tout cet investissement.

Je voudrais aussi, peut-être que cela n'a pas été évoqué dans la communication, demander à ce que l'effort soit poursuivi pour la nourriture biologique. Je sais que dans le 12<sup>e</sup>, 37% des repas sont constitués de nourriture biologique, mais il faut peut-être l'écrire davantage et poursuivre cet effort. Nous y serons particulièrement vigilants. Par rapport à la couverture territoriale, les efforts proposés en nombre de créations de places en crèche et de réhabilitations sont importants. Il faut être particulièrement vigilant par rapport à l'équilibre territorial de notre arrondissement. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. M. BONNET-OULADJ pour le groupe Communiste Front de Gauche qui prend la parole. »

**M. Nicolas BONNET-OULADJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Chers collègues, je pense que nous pouvons nous féliciter du fonctionnement de cette commission d'attribution des places en crèche, qui accueille tous les membres de chaque groupe politique. Tous les groupes sont représentés, ce qui est aussi une

avancée en termes de transparence et de travail. Nous pouvons aussi nous féliciter, comme cela a été dit par ma collègue, du système d'anonymisation des dossiers et du système de cotation avec des critères, ce qui permet un traitement beaucoup plus juste et une meilleure équité dans les demandes. Dans votre communication, vous indiquez les efforts continus de la municipalité depuis plusieurs mandatures, dans la production de nombre de places en crèche pour répondre à toutes les demandes - toutes les demandes dans leur diversité de mode d'accueil et les demandes pour toutes les familles avec une cartographie qui permet de satisfaire tous les quartiers. Nous sommes aussi satisfaits du fait que nous nous orientons vers une production de 500 places supplémentaires pour les prochaines années, ce qui est notable. Prochainement, nous inaugurerons une crèche, rue Montera. Il me semble que c'est demain. Nous avons aussi la production d'une crèche, rue de Gravelle. Vous vous rappelez nos débats, notamment avec Mme MONTANDON à l'époque, sur les travaux de la rue de Gravelle. Il me semble que vous y étiez opposée. Désormais, cette crèche va voir le jour. Nous avons souhaité être interactifs, aussi permettez-moi de mettre un peu d'interactivité dans mon intervention.

En revanche, dans l'ensemble des autres crèches que nous allons produire, nous avons des interrogations sur les modes de gestion. Mme la Maire, il est prévu la création d'une crèche à la caserne de Reuilly, au 59 boulevard Soult. Nous espérons bien sûr que cette crèche sera de gestion municipale et collective.

Par ailleurs, je reviens sur un aspect que Mme MONTANDON a abordé. Nous partageons les inquiétudes, concernant le personnel, qui n'ont pas été abordées dans cette communication. Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous avons déposé un vœu lors du Conseil de Paris, demandant des mesures concrètes concernant la situation des agents. Dans ce vœu, nous avons demandé un recrutement supplémentaire des ETEPE qui s'occupent du ménage, mais aussi de l'alimentation des enfants. Nous avons relayé les conditions de travail, le manque de postes pour le bien-être et la sécurité des enfants. Ce vœu visait à ce que la Ville de Paris se dote d'un plan d'ambition pour l'accueil de la Petite Enfance, se dote d'un plan pour la formation des auxiliaires de puériculture. Nous avons aussi l'ambition d'ouvrir un certain nombre de places, et nous considérons que cette augmentation de places en crèche ne doit pas nuire à la qualité de service ni aux conditions de travail des personnels, qu'il était nécessaire de redoubler d'efforts pour pouvoir immédiatement pourvoir des postes dans de nombreux établissements, mais aussi créer des postes d'ETEPE dans les crèches. Je vous rappelle que ce vœu émanait de notre part et avait abouti à un vœu de la majorité qui n'avait pas été voté par la droite, et qui reprenait beaucoup de considérants que Mme MONTANDON a pointés tout à l'heure. Lorsque l'on vote des vœux, peut-être qu'il faut s'associer avant de poser des questions au Conseil d'arrondissement.

Je souhaite vous signaler l'ensemble des points qui avaient été évoqués dans ce vœu. En termes de développement de la formation interne, nous avons demandé à ce que la Ville de Paris améliore son fonctionnement de volet de remplaçants. Où en sommes-nous ? Il s'agit d'une question concrète. Nous avons pointé l'idée que la Ville de Paris se rapproche de la Région Ile-de-France pour nouer un partenariat autour de la préparation de concours d'auxiliaire de puériculture. Où en sommes-nous de ce partenariat ? Enfin, nous avons souhaité que la politique de formation continue, qui était plébiscitée par les agents de la Petite Enfance et des adjoints techniques aux responsables d'établissement, se développe. Je souhaite que nous restions vigilants sur les démarches annoncées dans ce vœu. Vous pouvez compter sur nos interventions pour aboutir à une meilleure qualité de l'ensemble des crèches de notre arrondissement.

Il me reste 15 secondes pour dire à Mme MONTANDON, lorsque l'on demande la création de nouveaux outils, il faut aussi s'entendre d'un point de vue budgétaire et ne pas annoncer après, notamment en Conseil de Paris, la volonté de réduire les effectifs et la masse salariale. »



**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. BONNET. Mme GROMBERG pour le groupe Socialiste, Radicaux et Apparentés. »

**Mme Manon GROMBERG, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Comme nos collègues communistes et écologistes, je voudrais saluer l'effort réalisé quant à l'anonymisation des commissions d'attribution des places en crèche. Il s'agit d'une avancée très importante puisqu'elle restaure l'égalité républicaine dans ces commissions. Cela est très important pour nous. Je voudrais aussi signaler que ce début de mandature a été marqué par la poursuite des efforts menés par l'équipe municipale du 12<sup>e</sup> avec la création de places en crèche, notamment rue Montera avec l'inauguration de 44 nouvelles places, ainsi que rue de Gravelle avec 66 nouvelles places. Toutes ces ouvertures sont le résultat de la mobilisation de la Mairie afin de mettre tous les moyens en œuvre pour identifier les surfaces constructibles dans l'arrondissement afin d'aménager des crèches municipales et associatives. Nous nous réjouissons de cette dynamique.

Nous sommes tous conscients que l'enjeu de création de places dans l'arrondissement est très important pour répondre à la demande des familles. L'objectif de 500 places est très ambitieux. Nous sommes déjà en train de travailler à l'ouverture de crèches qui se trouvent dans plusieurs projets d'aménagement urbain dans le 12<sup>e</sup>, comme celui de la caserne de Reuilly ou encore à Bercy-Charenton, et qui verront le jour durant la mandature. Il s'agit d'une priorité sur laquelle nous sommes tous d'accord. Cependant, comme M. BONNET, je souhaite revenir sur la nécessaire implication que nous devons donner aux professionnels de la Petite Enfance. Nous devons les soutenir puisqu'ils sont responsables de l'épanouissement de l'éveil des enfants du 12<sup>e</sup>. Nous devons favoriser et soutenir cet encadrement pour apporter une qualité de vie agréable aux enfants et aux professionnels.

Enfin, l'épanouissement des enfants à la crèche et leur rentrée à l'école maternelle font partie de nos priorités. L'entrée des jeunes enfants à l'école maternelle représente un changement de rythme et de cadre qui doit faire l'objet d'un accompagnement dans l'intérêt de l'enfant et des parents. C'est pour répondre à ce besoin d'adaptation que la Mairie du 12<sup>e</sup> avait initié le dispositif Passerelle Petite Enfance. Il vise à familiariser les enfants accueillis en crèche avec leurs centres de loisirs, et par conséquent leurs futures écoles pour une intégration progressive. Cela est très important. Il y a eu de nombreux effets positifs sur ces enfants. Cela leur a permis de faire l'apprentissage du centre de loisirs, mais aussi de mieux connaître les lieux et le personnel de l'école qu'ils intégreront à la rentrée suivante. Nous savons que ce travail se reconduit et, là encore, nous ne pouvons qu'espérer qu'il puisse toucher le plus d'enfants possible. Les efforts effectués en direction de la Petite Enfance montrent bien que même des socialistes sont attachés à la famille. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Comme il reste quelques minutes au groupe socialiste, je vais passer la parole à M. GREGOIRE. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint auprès de la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Pour vous apporter quelques éléments, non pas de réponse à ce stade, mais d'éclaircissement sur les travaux en cours avec les organisations syndicales de la DFPE. Il y a un mouvement social en cours qui fait l'objet de négociations régulières. D'ailleurs, vous avez remarqué que les organisations syndicales ont levé les préavis de grève dans le cadre des discussions. Premier acquis. Il s'agit de la création d'un emploi fonctionnel, dit C+ en jargon technique, sur le métier d'auxiliaire de puériculture qui consiste à proposer un indice terminal de

la carrière d'auxiliaire supérieur. Il s'agit d'un emploi fonctionnel qui portera sur la prévention des troubles musculo-squelettiques et la prévention des risques psychosociaux. Sujet très important à la DFPE puisque l'une des causes de dysfonctionnement est un fort taux d'absentéisme. Il est important que nous puissions lutter contre. Deuxième sujet, le volet de remplacement. M. NAJDOVSKI le connaît bien. Des négociations sont en cours et portent sur 4 dimensions très importantes, conformément au vœu qui avait été adopté. La première chose est la définition du *pool* de remplacement. Il y a un travail méthodologique de définition de ce *pool*. Il est bien acté avec les organisations syndicales que c'est sur la base du volontariat que les professionnels participeront à ce *pool*. Le deuxième aspect de discussion porte sur les critères d'intéressement. C'est très contraignant pour les professionnels. Il est clair dans notre esprit que les personnels doivent être intéressés. Troisième volet, il s'agit de la répartition sur le *pool* de renforcement entre les éducatrices de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture. Le quatrième volet qui est très important et qui n'est pas encore stabilisé, je dois bien l'avouer, est le volume de recrutement. Sur la formation, je rappelle que la Ville a une position extrêmement qualitative sur le recrutement. L'ensemble des personnels est formé, tandis que ce n'est pas le cas dans les critères règlementaires des décrets sur l'encadrement de la Petite Enfance. Enfin, sur le partenariat avec la Région Ile-de-France, il avance, mais il est compliqué. Je vous rappelle que le corps est spécifique à la Ville. Il s'agit d'un corps d'administration parisienne spécifique. Si nous pouvons créer des synergies de recrutement et de calendrier de recrutement - et les organisations syndicales y sont très attachées -, nous ne pouvons pas faire un concours commun à tous. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les semaines à venir. Mais je suis très confiant sur la manière de déboucler ces discussions avec les organisations syndicales. Nous en avons besoin pour bien faire fonctionner nos établissements. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Je voudrais remercier les uns et les autres pour vos interventions qui saluent notamment l'engagement de Lunise MARQUIS sur ces questions dans notre arrondissement et Christophe NAJDOVSKI sous la précédente mandature auprès de Bertrand DELANOË. Dans le 12<sup>e</sup>, nous avons prôné le développement du service public de la Petite Enfance sous toutes ses formes, mais aussi la diversification des modes de garde. Je vous renvoie à ce titre sur le site de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement qui présente en détail l'ensemble des modes de garde possibles pour les familles dans notre arrondissement. Vous y trouverez un certain nombre de réponses aux questions posées ce soir.

Au-delà de cet attachement au service public de la Petite Enfance, nous communiquons aussi sur les crèches d'entreprise, les crèches privées. Lorsque l'on sait qu'une place en crèche privée dans le quartier d'Aligre peut coûter jusqu'à 1 600 €/mois, j'ai plutôt tendance à me mobiliser pour permettre d'avoir beaucoup plus de crèches familiales, associatives ou municipales dans notre arrondissement. Il y en a encore un travail à faire. Je vous confirme que des familles font des demandes et que nous n'avons pas pu toutes les satisfaire. Je ne peux pas vous donner de chiffres. Par principe, toutes les familles font des demandes, mais elles ne nous informent pas souvent lorsqu'elles ont trouvé un autre mode de garde, si ce n'est lorsque nous leur attribuons une place et qu'elles refusent.

Je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas mis en place un certain nombre de mesures. Pour la famille, non. En revanche, pour toutes les familles, oui. Je vous confirme que nous nous mobilisons pour que les familles qui le souhaitent puissent rester vivre à Paris, qu'elles puissent faire garder leurs enfants et les faire scolariser. Il s'agit d'une mobilisation constante, depuis 2001, que nous renouvelons dans cette mandature.

Vous avez noté la difficulté de la Ville de Paris à recruter des personnels parfois. Je voudrais vous rassurer. Pour l'ouverture notamment de la crèche Montera, nous avons recruté l'ensemble des personnels nécessaires au fonctionnement de la crèche. Il est vrai que cela est difficile, puisque les personnels de la Petite Enfance sont formés à Paris, bien formés. Puis, ils partent en province.

Il faut nous mobiliser pour qu'ils puissent rester travailler à Paris comme nous le faisons pour l'ensemble des personnels de la Ville, notamment ceux qui ont des horaires de travail décalés. Nous réservons 1/6<sup>ème</sup> de nos logements aux personnels municipaux.

Vous avez évoqué, à juste titre, la difficulté des assistantes maternelles à garder des enfants à domicile car elles ont du mal à obtenir des appartements adaptés. Je me permets de vous faire remarquer que c'est pour cela que nous voulons développer des relais d'assistantes maternelles et des maisons d'assistantes maternelles qui permettent de mutualiser des locaux. C'est aussi pour cela que nous voulons construire du logement social, afin de pouvoir loger les assistantes maternelles ou faire des mutations, comme vous le suggérez. Vous avez posé beaucoup de questions aujourd'hui. Je n'ai pas eu beaucoup de propositions de votre part. En tout cas, je me souviens que vous vous êtes mobilisés contre le programme de la rue de Gravelle, contre celui de la caserne de Reuilly. Des projets au cours desquels nous allons continuer à créer du logement social, justement pour loger les personnels de la Petite Enfance, des assistantes maternelles et des crèches. Je vous rassure, nous restons mobilisés et nous n'avons pas peur d'assumer le fait que nous continuons à recruter des fonctionnaires de la Ville de Paris pour assurer ce service public de la Petite Enfance. Je voulais me saisir de cette occasion et des nombreuses questions posées par les uns et les autres pour vous assurer de cette mobilisation pleine et entière de l'exécutif parisien et du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Je propose de clôturer ce débat. Normalement, il n'y a pas de prise de parole à l'issue de ce débat. Il n'y a pas de vote non plus. Donc pas d'explication de vote. Il s'agit d'une petite discipline qu'il faut que nous arrivions à prendre les uns et les autres. Je trouve cette première expérience assez intéressante. Je vous propose désormais de passer aux délibérations. Nous n'allons aborder que les délibérations sur lesquelles il y a eu des inscriptions. »



**M. Nicolas BONNET-OULADJ, Conseiller de Paris :**

« C'est une délibération très importante à mon avis, puisqu'il s'agit de l'inventaire des équipements de proximité, qui structure la vie des nombreux habitants du 12<sup>e</sup>. Bien sûr, cela va des crèches aux écoles, aux équipements culturels et sportifs jusqu'à la jardinière de rue. Je ne savais pas que cela faisait partie de l'inventaire de notre patrimoine. Mais si. Cela est très bien. Tout cela est très important. Malheureusement, la forme, et c'est le sens de mon intervention, de la présentation de cette délibération est insatisfaisante. Nous n'allons pas voter contre pour autant. Premièrement, il n'y a pas de perspectives au regard de l'évolution de ce patrimoine, que ce soit l'inventaire précédent et l'inventaire à venir, en tout cas ce dont nous pourrions débattre dans le cadre de l'investissement pendant la mandature. Je suis insatisfait car nous aurions pu avoir un débat sur ce qui était auparavant dans l'arrondissement, ce sur quoi nous avons investi collectivement lors des précédentes mandatures et ce sur quoi nous allons pouvoir investir dans les prochaines mandatures. La deuxième chose qui me paraît insatisfaisante est la qualité du patrimoine. Lorsque l'on a un inventaire, on fait aussi état de son ancienneté et de son entretien pour savoir comment il vieillit et comment nous sommes en capacité d'anticiper la dégradation de notre patrimoine. Nous voterons pour cette délibération puisque le but est de faire l'inventaire. Mais je pense qu'un inventaire ne peut pas se passer d'une meilleure présentation et d'un débat mettant en perspective cet inventaire. Je vous remercie. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris :**

« En introduction, par rapport à ce premier débat, je voulais vous dire qu'il y a de la frustration. Lorsque nous sommes les premiers à parler, que des personnes vous prennent à partie et mentent sur vos intentions, et que l'on ne peut pas réagir ne serait-ce que 2 minutes, cela pose problème. Puisque nous parlons des équipements publics, nous ne nous sommes jamais opposés à la crèche rue de Gravelle. Nous avons un contre-projet pour remplacer les logements sociaux par un EHPAD. Nous avons toujours dit que nous voulions faire un lieu intergénérationnel avec la crèche et l'EHPAD. C'est pareil pour la caserne de Reuilly. Je vous invite à lire notre programme pour voir qu'une crèche était prévue. Enfin, 5 minutes pour faire des propositions, Mme la Maire, c'est tout de même compliqué. Il nous faudrait un peu plus de temps. Par exemple, pour la crèche de secours qui est l'une de nos propositions, je n'ai pas entendu de réponse à ce sujet.

En ce qui concerne l'inventaire du 12<sup>e</sup> arrondissement, je rejoins M. BONNET sur le manque de projection à venir. Si nous regardons simplement les commentaires d'une année sur l'autre. Bon, deux créations de 3 jardinières, c'est bien, mais on peut espérer mieux. J'ai envie de dire que, sous la mandature précédente, vous pouvez être fiers du Conservatoire municipal. Et il sauve l'honneur. Mais il a manqué de nouveaux investissements. J'espère que, dans cette mandature, nous pourrions compter sur des investissements plus nombreux. Nous restons un peu sur notre faim dans la programmation du GPRU qui a été votée peu avant les élections. C'est une occasion ratée puisque très peu d'équipements publics sont prévus. Peut-être qu'il y aura des modifications sous cette mandature. Il est vrai que cette délibération aurait pu être l'occasion d'avoir une certaine projection. Un gymnase est prévu dans le 12<sup>e</sup>, dans le cadre du GPRU. Peut-être pourrions-nous bénéficier d'autres équipements publics dans l'arrondissement. Une seule piscine dans les effectifs de la Mairie du 12<sup>e</sup> pour plus de 140 000 habitants. Peut-être pourrions-nous espérer, en fin de mandature, pouvoir en inscrire deux. Cela dit, nous voterons positivement cette délibération. Merci. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Je voudrais relever, souligner et remercier les deux interlocuteurs précédents sur l'intérêt qu'ils portent aux équipements de proximité. Il est vrai que, sur une délibération technique, je ne m'attendais pas à une telle actualité.

Je voudrais revenir sur l'intervention de Mme MONTANDON et sur son regret de manquer d'équipements dans le 12<sup>e</sup>. Je souhaiterais mettre en lumière la contradiction de ses propos, compte tenu des prises de parole répétées et incessantes de la candidate qu'elle a soutenue, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, sur la nécessité de faire toujours plus d'économies et sur ce plan de 1 milliard d'euros d'économie. Nous retrouvons là une constante dans l'attitude de l'UMP, irresponsable, qui n'arrête pas de présenter des vœux pour nous demander plus d'équipements et plus de personnels, et qui, par ailleurs, nous attaque dès que nous choisissons d'investir 1 €. Je vous trouve relativement dure avec nous sur l'absence d'informations sur la création d'équipements de proximité. Il me semble tout à fait normal, et c'est ce que nous faisons régulièrement lorsque nous avons des débats et des délibérations qui portent sur de nouvelles opérations, nous avons systématiquement, d'une part, un échange, et, d'autre part, une projection sur les équipements qui accompagnent de nouvelles constructions. Je prends pour preuve Charolais-Rotonde. Sur la caserne de Reuilly, nous sommes en cours d'étude. Et sur Bercy-Charenton, les échanges auront lieu. Arriver à garder ces échanges au sein de ces nouvelles opérations est une bonne chose.

Je note toujours votre sens ironique sur les jardinières. Vous nous aviez déjà fait la même blague l'année dernière. Je tiens à rappeler que ces jardinières sont un investissement qualitatif de l'espace public, que certaines accueillent des plantations. Lorsque l'on veut rendre notre ville plus verte, je pense qu'il est important que nous puissions programmer de tels équipements. Il est normal que la Mairie du 12<sup>e</sup> les compte dans son inventaire et les entretienne.

Sur la notion de perspective. M. BONNET et Mme MONTANDON, il est vrai que cette délibération technique a vocation à rajouter des équipements d'une année sur l'autre. Sachez que nous avons un inventaire des équipements qu'il faut consolider chaque année. Mais, sur la dernière mandature, il est loin de se résumer à des jardinières. Je ne vais peut-être pas faire la liste complète. Mais je n'ai entendu parler que du Conservatoire. Il y a tout de même eu la médiathèque Hélène BERR. Il y a eu également, et peut-être que Mme MONTANDON trouve que ce n'est pas important, de grosses restructurations sur nos groupes scolaires. Je crois que le 12<sup>e</sup> n'a pas à se plaindre. Nous avons bénéficié d'investissements de qualité dans notre arrondissement. La restructuration du groupe scolaire Lamoricière Carnot est très importante et innovante. Nous avons pu être accompagnés par la Ville sur des projets complexes. Il y a également eu la restructuration et extension de l'école 27 rue de Reuilly. La mise en accessibilité de l'école polyvalente Montempoivre. A Paris, nous avons fait l'objet d'un gros programme d'accessibilité des lieux de vote et des écoles. Pour rejoindre la communication portée par M. BOUIGUE, nous avons eu un nombre important de places en crèche. Ces places, que nous pouvons mettre à notre bilan, se traduisent dans de nombreux équipements de tailles diverses. Nous aurons cette année encore des livraisons avec la rue Montera et la rue de Gravelle. Nous voyons que cet inventaire des équipements de proximité s'étoffe.

Sur l'entretien des équipements et leur mise en perspective, ce travail est bien sûr effectué par nos services. Nous avons un bilan précis et une programmation des investissements chaque année. Cela est réalisé au regard de l'ancienneté et de la qualité du patrimoine. Nous avons la chance d'avoir un service de l'architecture et des équipes extrêmement mobilisés là-dessus. Je souhaite vous dire pour mémoire que ce montant des investissements est resté stable depuis 2011 pour les équipements, y compris pour l'espace public. A ces montants qui sont des investissements d'intérêt local, viennent s'ajouter les investissements localisés et qui résultent d'une discussion.

Nous avons des sommes conséquentes pour l'entretien de ces équipements. Je vous renvoie au compte administratif sur lequel nous avons échangé et qui faisait un retour sur l'ensemble de ces investissements. Ces délibérations n'ont pas pour objet de reprendre le compte administratif ou les investissements et l'entretien réalisés dans l'année. Mais simplement de rajouter et de le faire évoluer. Je souhaite signaler que notre inventaire des équipements reprend aussi les changements de nom. Il est important que nos documents administratifs reprennent les nominations de jardin qui ont été changés en mémoire de Philippe-Farine et Paul Pernin cette année. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme CHARNOZ notamment d'avoir rappelé que nous avons ouvert 3 crèches. En tout cas, nous aurons ouvert 3 crèches en 2014, rue de Reuilly, rue Montera et rue de Gravelle. C'est bien parce que nous avons une politique volontariste en termes d'ouverture de places en crèche que, dans certains arrondissements, les crèches de secours sont mises en place. Vous m'interpellez sur cette question. Le dispositif proposé par votre collègue, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, vise simplement à mobiliser des dispositifs qui existent déjà et à faciliter l'accès à ces dispositifs de secours par les Parisiens. C'est peut-être une bonne idée. Peut-être que nous nous différencions sur la méthode. Elle a annoncé une expérimentation généralisée sans aucune concertation avec les personnels. Je ne suis pas sûre que ce soit la meilleure manière de faire pour éviter les grèves que vous dénonciez au tout début de votre intervention.

Par ailleurs, je me félicite de noter que vous êtes favorable à ce que la Ville continue à investir dans les équipements publics de proximité. Je ne manquerai pas de vous le rappeler lors des prochains débats d'orientation budgétaire que nous aurons lors de la prochaine séance du Conseil de Paris pour préparer le budget 2015. Pour ma part, je me félicite que le nombre important de jardinières dans le 12<sup>e</sup> corresponde à une volonté exprimée clairement par les habitants de Paris et du 12<sup>e</sup> lors du dernier budget participatif puisqu'ils ont plébiscité la végétalisation de l'espace public. Nous avons un temps d'avance sur cette partie de l'aménagement de l'arrondissement, et je compte bien continuer à maintenir ces espaces végétalisés dans l'espace public. Je partage comme vous le fait que statistiquement, nous manquons d'une piscine dans le 12<sup>e</sup>. Je ne manquerai pas de me mobiliser. Je salue au passage M. MISSIKA, pour que nous puissions, dans cette mandature ou une prochaine, obtenir une piscine dans l'arrondissement. Comptez sur moi. Comme je me mobiliserai pour que nous voyions les deux gymnases dans cet arrondissement avant la fin de cette mandature. Nous nous sommes engagés auprès des Parisiens. Si j'ai bonne mémoire, vous ne vous êtes pas manifestée pour le gymnase de Bercy lors d'une précédente séance. Le gymnase dans le cadre du GPRU auquel vous faites allusion, requiert là aussi toute notre mobilisation. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Pour ce qui est de la perspective, je vous rappelle que nous sommes en cours de discussion sur les investissements pour l'exercice 2015 et sur les prochaines années de la mandature. Pour la première fois, la Maire de Paris a souhaité que ce plan d'investissement de la mandature soit annexé au budget 2015 et qu'à l'issue du vote du budget, il soit rendu public. A ce moment-là, vous aurez, les uns et les autres, une vision très précise de ce sur quoi nous nous engageons dans le 12<sup>e</sup> pour ouvrir de nouveaux équipements publics de proximité au cours de la mandature.

Mme MONTANDON pour une explication de vote. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je serai très rapide. Par rapport au milliard d'euros d'économies, c'était sur le fonctionnement, et non sur les investissements. Pour l'abstention sur le gymnase, c'était sur le fond du dossier et les modifications de la loi ALUR, et non pas sur le gymnase. Nous l'avons bien précisé lors du vote. Sur les effectifs, nous sommes favorables au recrutement pour ce qui est des équipements publics. Nous souhaitons moins de recrutements et un redéploiement dans toutes les strates et sphères administratives. Nous le répétons : sur les 15 000 agents de la mandature précédente, s'ils avaient été affectés aux équipements publics, il n'y aurait pas de grève. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'est censé être une explication de vote. Normalement, vous me dites à la fin ce que vous allez faire par rapport à cette délibération. Vous n'êtes pas censée revenir sur les arguments échangés.

M. BONNET. »

**M. Nicolas BONNET-OULADJ, Conseiller de Paris :**

« Nous étions censés voter pour. Je suis désolé, j'ai dû mal me faire comprendre. J'ai fait des remarques sur la forme du document fourni. Nous avons une délibération de 85 pages avec une liste des équipements de proximité sans savoir à quelle date ils ont été créés, ni ce qui se passe au niveau de l'entretien, ni s'il y aura de nouveaux équipements dans la nouvelle mandature pour les remplacer. Mme CHARNOZ a évoqué un document qui existe dans l'administration, qui évoque ce patrimoine, l'entretien, etc. Ce n'est pas présenté dans la délibération. Je veux bien que nous votions tous les ans un inventaire. Mais il faudrait que la forme fournie nous permette d'en discuter. Nous voterons tout de même pour. Mais faites un effort pour la prochaine fois. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je ferai remonter le fait qu'il faut faire un effort, et je partage une partie de vos remarques, M. BONNET. Si vous êtes d'accord, nous pouvons procéder au vote sur ces deux délibérations. »

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 3 pouvoirs

Délibération adoptée **à la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-131 AVIS)



- **DELIBERATION (12-2014037)** : *Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2015.*

Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 3 pouvoirs

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-132)

•••••



**- DDCT 20140039 : Etats spéciaux d'arrondissement : détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2015.**

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vais remercier Mme CHARNOZ qui va m'offrir la transition, puisque je confirme que, durant notre campagne, ce sont bien les dépenses de fonctionnement qui suscitaient chez nous des demandes d'économies, et non pas l'investissement qui, au contraire, crée de la richesse.

Cette délibération a notamment pour objet le financement des dépenses liées à l'information des habitants. Je voulais faire une observation générale sur les dépenses dans les prospectus, dans la communication. Je demande un effort car les dépenses en termes de communication sont trop importantes et peuvent faire l'objet d'une réduction. Sur les conseils de quartier. J'en profite pour m'étonner que nous n'ayons pas été officiellement invités ni informés, je parle du groupe d'opposition, au tirage au sort des derniers conseils de quartier. Nous avons tout de même été informés par des personnes présentes, notamment Mme ROTA. Mais nous avons été informés indirectement de ce tirage au sort. De même, nous avons été étonnés qu'il y ait une reconduction d'un certain nombre de conseillers au sein des conseils de quartier, sans nécessairement passer par le tirage au sort. Or, ce mode de choix a un impact sur la dotation des conseillers. Merci. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je vais parler uniquement du fonctionnement. Je voulais vous interroger sur la répartition des crédits. Les conséquences pour notre arrondissement. Bien sûr, cette délibération donne le cadre, mais ne donne pas d'indicateurs sur l'enveloppe globale que nous aurons. Est-ce que cette enveloppe va augmenter ou diminuer ou encore rester stable ?

Nous avons un cadre avec des critères. Nous avons 50% des crédits de fonctionnement, selon l'importance de la population. Il me semble que la population du 12<sup>e</sup> a augmenté. Normalement, l'enveloppe devrait augmenter. Il faudrait nous le préciser. Il s'agit de crédits sous fonction de critères socio-économiques, notamment par rapport aux foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition sur le revenu. Je pense qu'il faudrait étendre ces tranches de revenus. Il est un peu bizarre de ne prendre qu'une seule tranche d'imposition sur le revenu. Je m'interroge sur ce critère. Le deuxième critère m'interroge encore plus. Il s'agit des effectifs scolaires par arrondissement. Ce n'est pas le problème. Mais le problème, ce sont des collèges relevant d'une politique d'éducation prioritaire. Vous savez que nous sommes en plein renouvellement de la carte de la politique de la Ville. Cela ne concerne pas notre arrondissement en particulier, mais cela concerne d'autres arrondissements de Paris. Je pense que ce critère n'est pas bon. Nous savons très bien que cette carte va bouger. Pour l'instant, nous avons demandé des assises de la politique de la Ville, qui ont été adoptées au dernier Conseil de Paris. Et on nous demande de voter sur un critère qui doit bouger. Nous voterons pour. Mais il y a beaucoup de questionnements sur lesquels nous aurions voulu plus de réponses. Je vous remercie. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Je note que ces délibérations génèrent énormément de questions et servent de justificatifs à un questionnement beaucoup plus large. Comme les deux intervenants l'ont signalé, il s'agit de deux délibérations assez techniques, qui déterminent un cadre de référence de répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2015, avec des critères de manière à effectuer un mode de calcul à la fois pour le fonctionnement et pour l'investissement.

J'entends bien que M. BONNET s'interroge sur les critères d'affectation. Je pense que nous reprendrons ce débat en Conseil de Paris. Il s'agit de donner en fonction, d'une part, de la

population, et d'autre part, d'une population plus fragilisée, des investissements complémentaires. La notion de quartier politique d'éducation prioritaire permet à ces zones d'avoir de l'investissement supplémentaire dans les écoles. Il est tout à fait normal que cette enveloppe, dans la mesure où elle traite de l'investissement dans nos écoles, soit calculée en fonction du nombre d'établissements et de la population qui s'y trouve. Par ailleurs, sur la politique de la Ville, nous n'avons pas de quartiers dans le 12<sup>e</sup>. Mais cela n'a pas empêché le Conseil de Paris de réserver une somme importante sur des collèges de niveau 3 pour faire des programmations complémentaires, de manière à essayer dans Paris de permettre des ressources supplémentaires sur des collèges ne relevant pas des quartiers politiques d'éducation prioritaire, mais qui, à nos yeux, nécessitaient un renforcement et des investissements supplémentaires.

Sur la dotation globale, j'aurais aimé que nous ayons ce débat en juin dernier, lorsque nous avons examiné le compte administratif. Au lieu d'être dans l'invective, nous aurions pu commenter des chiffres réels de l'an dernier. Vous auriez remarqué que nos frais de communication sont loin d'augmenter. En revanche, il est tout à fait nécessaire, lorsque l'on fait une manifestation, de pouvoir en informer les habitants. Comme nous, vous avez à cœur que l'ensemble des manifestations soit accessibles à tous. Notre objectif est d'être le plus utile aux Parisiennes et aux Parisiens. Dans la dotation globale locale votée lors du compte administratif, il n'y avait pas de dérive de communication. Mais nous pourrions reprendre ce débat en juin prochain, sur des chiffres réels. Sachez que nous avons à cœur de maintenir l'équilibre et d'utiliser chaque euro de la manière la plus efficace possible. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. PEUTILLOT pour répondre à la question sur les conseils de quartier. »

**M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Concernant les conseils de quartier, la date du tirage au sort avait été communiquée par mail à tous les élus. Je suis étonné que vous ne l'ayez pas reçu. Je vais procéder à une vérification. Il aurait dû vous être envoyé. A l'avenir, je vérifierai que ce qui doit être envoyé le soit bien.

Concernant le renouvellement des conseils de quartier, je pense que vous faites allusion au troisième collège. Nous avons reconduit les anciens conseillers de quartier qui souhaitaient continuer à participer aux conseils de quartier. Ceux qui ne le voulaient pas ont été tirés au sort. Cela concerne 4 à 9 membres par conseil de quartier sur 20 titulaires au troisième collège. Pour les 11 à 16 places qui restaient, nous avons procédé au tirage au sort. Toutes les personnes qui ont souhaité candidater, conseillers de quartier au titre du premier collège, désignés par les groupes politiques, ont toutes été soumises au tirage au sort. J'espère avoir répondu à votre interrogation. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Vous nous demandez régulièrement de faire des efforts sur le fonctionnement. Cela suppose que nous fassions aussi des efforts sur la masse salariale. C'est un peu contradictoire avec le débat précédent. Mais je vous confirme, M. SEINGIER, que vous nous demandez aussi de faire des efforts sur l'investissement, et vous ne le soutenez pas toujours. Lorsque je dis « vous », je parle de votre groupe politique ici et au Conseil de Paris. Lorsque nous voulons maintenir un investissement haut, vous ne soutenez pas toujours. Pourtant, il s'agit d'un engagement de la Maire de Paris auprès des Parisiens et qu'elle mettra en œuvre sur les prochains budgets. Et cela se verra. Mme CHARNOZ a répondu sur les dépenses de communication. Je vous rappelle que la Maire de Paris et les Maires d'arrondissement ont fait un effort considérable en termes de fonctionnement. Nous avons une enveloppe dédiée au fonctionnement de cabinet qui a été diminuée.

J'en profite pour rappeler qu'avec moins de collaborateurs, nous faisons un travail identique - et avec une population qui a augmenté. Les sollicitations sont importantes. Je souhaite les saluer ce soir, car ils sont nombreux à être présents avec nous. Je vous rassure M. BONNET, *a priori* les moyens de la Mairie d'arrondissement du 12<sup>e</sup> sont stables pour l'exercice 2015. Pour le budget supplémentaire 2014 sur l'état spécial, nous avons eu des réponses très positives de l'exécutif. A ce jour, je ne suis pas inquiète sur l'évolution du budget de l'état spécial de la Mairie du 12<sup>e</sup>. Nous en reparlerons éventuellement, si je rencontrais des difficultés dans les mois à venir. Je propose désormais de passer au vote sur ces deux délibérations. »

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 3 pouvoirs

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-133 AVIS)



- DDCT 20140040 : *Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre investissement 2015.*

Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 3 pouvoirs

Délibération adoptée *à la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-134 AVIS)

•••••

- **DDCT 20140126** : Subvention au titre de l'animation locale (5.000 euros) à l'association La commune libre d'Aligre (12<sup>e</sup>).

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous voulions profiter de cette délibération pour demander de renouveler le bilan sur les attributions des subventions qui a été évoqué lors du premier Conseil d'arrondissement de cette mandature. Mais nous voterons pour cette subvention. »

**Mme Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Je tenais à intervenir sur cette délibération car je connais le travail considérable accompli par les bénévoles de cette association pour l'animation locale du quartier. La Commune libre d'Aligre ponctue l'année par ses nombreuses fêtes, repas, vide-greniers, cyclotour, fête de la Trôle pour n'en citer que quelques-unes. Depuis 10 ans, elle anime l'Aligresse, qui est un jardin partagé où les habitants, petits et grands, cultivent collectivement. En 2007, elle a ouvert un café associatif au 3 rue d'Aligre, haut lieu de la convivialité dans le quartier. La Commune libre d'Aligre met aussi en place des événements culturels d'envergure comme le Cinémaligre, le Festivaligre ou encore les arts de la rue. Il y a un Opéraligre en préparation et qui aura lieu en mai 2015. Toutes les activités sont publiques, gratuites et à but non commercial. Cette subvention de 5 000 € sera donc bienvenue pour cette association qui connaît une renommée au-delà même de l'arrondissement. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Je ne vais pas répéter ce que Mme CHOPIN GENET a parfaitement bien résumé. Il s'agit d'une association que nous connaissons tous. Elle a été créée en 1955 et fait beaucoup pour l'animation locale du quartier d'Aligre. Je ne développerai pas, mais cette subvention va aider une association réellement présente, réellement investie, qui innove chaque année, avec des animations originales et populaires au bon sens du terme. Je souhaite dire à M. SEINGIER que je prends note de cette demande. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que nous attendions la fin de l'année pour faire le bilan global et pour vous présenter le bilan des subventions accordées aux associations en ayant une année entière comme référence. Ce sera plus clair. Maintenant, si vous tenez à ce que ce soit fait avant, nous le ferons. En termes d'utilisation et de lisibilité, il vaut mieux attendre décembre. Cela semble judicieux. »

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-135 AVIS)

**- DDEEES 201401040 : Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Tout d'abord, une petite remarque. Cette délibération regroupe 3 lots. Et dans cette délibération, 1 seul lot concerne le 12<sup>e</sup>, à savoir le lot B, Bensidoun. Nous sommes assez souvent sur les marchés pour des raisons politiques, mais aussi pour faire notre marché comme tout citoyen du 12<sup>e</sup>. Il est vrai que nous n'avons pas de remarques particulières sur la gestion de nos marchés dans le 12<sup>e</sup> ni sur la qualité des produits vendus ni sur la propreté. Cela dit, beaucoup de remarques viennent dans d'autres arrondissements. Nous avons quelques questions que nous nous réservons pour le Conseil de Paris. Nous serons obligés de nous abstenir sur cette délibération. Je note que l'ensemble des délégations de service public passe par la commission dirigée par M. GREGOIRE, et à chaque fois, mon groupe politique pose la question de la possibilité de retour en régie et de la comparaison entre l'utilisation d'une gestion en régie et d'une DSP. Or, on nous présente des délibérations avec l'avis, sans le compte rendu des débats qui se déroulent dans cette commission qui est obligatoire avant chaque mise en DSP. Je pense qu'il serait bien - et il s'agit d'un vœu que nous émettons à chaque commission de DSP - qu'il y ait une comparaison et une hypothèse de mise en régie. Il ne faut pas écarter cette possibilité à chaque fois que l'on reconduit une DSP. Je vous remercie. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous sommes favorables aux objectifs d'amélioration des services que vous proposez dans cette délibération, ainsi qu'aux objectifs d'amélioration écologique quant aux marchés découverts. En revanche, nous avons une certaine réserve sur un paragraphe : « *Afin de permettre une meilleure réalisation de l'ensemble des nouveaux objectifs cités ci-dessus, la Ville de Paris réfléchit à la possibilité de proposer au Conseil de Paris une augmentation modérée du montant de droit de place perçu auprès des commerçants* ». Sachez que le terme « modérée » ne nous rassure pas du tout. A l'heure où de nombreuses annonces d'augmentation de taxes et de tarifs ont été faites par Mme HIDALGO concernant les conservatoires, les cantines scolaires, les places de stationnement, nous voyons encore le présage d'une augmentation des tarifications de places perçues auprès des commerçants. Et cela affectera aussi les Parisiens. Peut-être pourrez-vous nous rassurer sur ce paragraphe. Mais nous voterons positivement. »

**Mme Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Je souhaite apporter une précision à M. BONNET. Il n'y a pas que la société Bensidoun qui gère le 12<sup>e</sup>, mais le marché d'Aligre est quant à lui géré par la société Dadoun. Il s'agit d'une autre délibération. Désolée. Les projets de délibérations DDEEES soumises au vote portent sur les principes de renouvellement de la DSP, relative à la gestion des marchés découverts alimentaires afin notamment de renforcer les missions des délégataires en matière de présentation des déchets à la collecte et de nettoyage, de promotion de nouveaux services en direction de la clientèle et des actions en faveur du développement durable. La prolongation des contrats de DSP doit permettre de mieux prendre en compte la question de la propreté des marchés, d'autant plus que coexistent une tendance à l'augmentation des déchets et une réglementation de plus en plus stricte sur leur élimination.

Je voudrais souligner le succès du budget participatif mis en place par la Mairie de Paris. Il ne vous aura pas échappé que l'un des projets intitulé « Trier ses déchets au plus près » a connu un vif succès. Une somme de 1 million d'euros sera allouée à ce projet. Ce projet va dans le sens des principales modifications concernant le nouveau règlement élaboré en concertation avec les représentants des commerçants pour les marchés découverts alimentaires, c'est-à-dire les marchands non sédentaires. La prise en compte du développement durable et la propreté des marchés associent les commerçants au nettoyage des marchés et les sensibilisent à la nécessité de réduire le volume de déchets. Il est désormais demandé aux commerçants d'apporter en fin de marchés leurs déchets dans des lieux de collecte situés à proximité immédiate. A titre d'information, il faut savoir que le 12<sup>e</sup> a été pilote pour expérimenter des solutions innovantes. Boulevard de Reuilly, le mardi et le vendredi, entre 15h et 16h, vous pouvez observer un drôle d'engin nommé Le Crabe, en test depuis 2 mois sur ce marché. Depuis le 30 septembre, il devient pérenne. Les commerçants regroupent leurs déchets dans des points précis, le Crabe les collecte et les met dans des caissons. Le regroupement des déchets est aussi mis en place sur le marché du cours de Vincennes.

L'objectif est triple : éliminer la pénibilité des agents, gagner du temps, permettre de redéployer des agents sur des tâches de propreté. Au marché d'Aligre, ce sont deux compacteurs avec gardien, rue de Cotte, qui sont à disposition des commerçants. Ils viennent y déposer leurs cagettes et autres produits périssables. Cela marche très bien et donne moins de travail à la collecte quotidienne des marchés. Ils sont relevés chaque jour à 14h30. D'autres projets parisiens sont actuellement en cours d'expérimentation. Un projet d'éco-point, c'est-à-dire une mini-déchetterie mobile, est actuellement testée dans le 17<sup>e</sup>. L'expérimentation est donc positive. Ce sont 10 éco-points mobiles, autrement dit 10 remorques aménagées en véritable déchetterie miniature avec des bacs à tri, qui seront mis en service en 2015 à Paris.

Enfin, l'exécutif parisien propose que la Ville de Paris soit la première ville de France à arrêter la distribution de sacs en plastique. Ils seront remplacés par des sacs en papier. Les nouveaux gestionnaires des marchés auront obligation de faire respecter cette nouvelle réglementation et d'organiser, sur chaque marché, la vente de sacs réutilisables respectant l'environnement. La Ville appliquera elle-même cette suppression sur ses marchés découverts alimentaires et proposera une alternative écologique. Je tenais à intervenir sur cette délibération pour préciser ces nouvelles contraintes que devront prendre en compte les délégataires et qui sont en phase avec le plan national de prévention des déchets.»

**Mme Corine ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Les marchés sont au cœur de la vie des arrondissements. Il s'agit de lieux de rencontres et d'échanges, mais aussi le lieu de toutes les inquiétudes. Vous avez présenté une délibération qui porte sur les marchés découverts alimentaires et biologiques, avec un certain nombre de contraintes, en rappelant qu'il y avait une simple réglementation jusqu'alors. Nous ne savons pas quel est le gain ni pour les commerçants ni pour les clients quant au choix opéré. Nous voyons la volonté de s'inscrire dans des choix environnementaux, ce qui est très bien. Mais nous voyons aussi beaucoup de contraintes, notamment pour les commerçants sur l'histoire des sacs en plastique. Je m'étonne qu'à part le sac en papier, nous n'ayons pas pensé aux emballages alternatifs qui sont des plastiques à partir de maïs.

Je m'étonne de la même manière que, dans l'un des paragraphes de cette délibération, l'on nous dise que, sauf pour des professions qui seront mentionnées dans un arrêté municipal... Je ne comprends pas pourquoi nous ne les portons pas directement au règlement intérieur.

D'autre part, l'ensemble de ce règlement, qui va s'appliquer à tous les marchés de Paris couverts ou découverts, ne me paraît pas répondre à toutes les préoccupations. Vous demandez aux sociétés d'exercer ce contrôle sur les sacs, etc. Mais vous ne dites pas quelle sera la conséquence directe sur la consommation finale, puisque ce coût va bien être répercuté sur quelqu'un. Ce sera soit sur les exposants, soit *in fine* sur les consommateurs. Il faut savoir que le mètre linéaire est passé, entre 2010 et 2014, de 2,74 € à 3,89 €, soit une augmentation de 41%. Pour un commerçant alimentaire, un étal dépasse les 15 mètres. C'est tout de même une grosse dépense. Par ailleurs, il n'est mentionné nulle part le prix de cette carte d'abonnement. Puisqu'il y a les abonnés et les non abonnés, je ne sais pas si la contrainte tient à la fourniture de papier ou s'il y a l'acquittement d'une taxe particulière d'abonnement. Vous évoquez le fait que les commerçants abonnés qui vendent des produits biologiques ne peuvent vendre que des produits certifiés biologiques, sinon, cela constitue une infraction. Je souhaiterais savoir qui exerce ce contrôle. Est-ce que ce sont les gestionnaires des marchés ? Ou est-ce un contrôle de la direction générale de la répression des fraudes ? Enfin, je constate que, dans ce règlement intérieur, les sanctions ne sont pas prévues en cas de dérogation à ce type d'agissement. Il y a des sanctions prévues sur des papiers manquants, des usurpations d'identité, de places d'abonnés, etc. C'est assez peu clair concernant le fait que des personnes ne pourront plus exercer sur deux marchés, sauf dérogation. Je souhaiterais savoir comment sont accordées ces dérogations pour pouvoir exposer sur deux marchés le même jour. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Je partage l'avis de M. BONNET sur le fait que la question de la régie devrait être incluse dans le débat. Un retour à la régie ou à une forme de régie. Je ne sais pas si c'est dans la forme passée que nous devons la penser ou s'il faut la faire évoluer, son principe étant daté et n'ayant pas forcément donné satisfaction. Mais le principe d'une régie devrait faire partie de la discussion. Aujourd'hui, nous sommes plutôt partis sur un renouvellement de DSP. Mais je constate une avancée car il y a des exigences nouvelles qui correspondent aussi à des enjeux du « vivre dans la ville », que ce soit dans la gestion des déchets, sur le développement durable, sur les efforts d'esthétique sur les marchés. Il y a un ensemble de données qui enrichissent le règlement intérieur de ces DSP.

Je remarque, avec ma collègue Mme CHOPIN GENET, qu'il y a déjà des avancées, des expérimentations sur la manière de gérer notamment les déchets biologiques sur les marchés, sur la manière de faciliter le nettoyage par les services de la propreté. Ces expérimentations sont plutôt très bien acceptées par les consommateurs et par les commerçants. La tendance est plutôt intéressante et suscite une adhésion de l'ensemble des parties.

Sur l'augmentation du mètre linéaire et sur l'augmentation de la tarification du service, je souhaite nuancer, Mme MONTANDON. Oui, il y a eu des augmentations, mais elles ont eu lieu notamment parce qu'en 2010, les concessionnaires qui s'occupaient de ces délégations avaient un problème d'équilibre économique et financier. D'ailleurs, vous le retrouvez sur les documents joints. Il s'agit d'une année où les résultats économiques et financiers des différents concessionnaires ont eu du mal à être maintenus. Et cette augmentation a correspondu au retour à l'équilibre car il y a eu un plan d'investissement massif de leur part sur les différents marchés. Il a fallu que nous les aidions avec cette solution. Je remarque tout de même que l'augmentation est de 41%. Certes. Mais elle reste assez contenue par rapport aux tarifs. Et cela a permis cette évolution dans la qualité du marché et dans l'accueil des clients. A un moment donné, lorsque l'on a des exigences, certes, des choses peuvent se faire avec des tarifications identiques, et d'autres non. De plus, cette augmentation est très encadrée chaque année.



Je ne suis pas d'accord avec vous pour dire que le marché est un lieu d'inquiétudes. Franchement, je ne le crois pas. Si, Mme ATLAN-TAPIERO, vous avez même dit qu'il s'agissait du « lieu de toutes les inquiétudes ». Je vous cite. Il s'agit aussi d'un lieu où on peut aller militer avec plaisir, acheter avec plaisir, voir des commerçants avec plaisir. Ce n'est pas le lieu de « toutes les inquiétudes ». Heureusement, il s'agit d'un lieu où on a plaisir à aller et c'est pour cela que l'on s'y retrouve.

Concernant les sacs en plastique. Les sacs en papier ne sont pas selon moi le nec plus ultra et l'horizon indépassable d'une forme alternative aux sacs plastiques. Nous voulons simplement en finir avec les sacs en plastique à usage unique. Il n'est pas pertinent, il est polluant. Demain, que ce soit avec des plastiques innovants, des sacs en papier ou des cabas réutilisables. Tout cela me semble aller plutôt dans le bon sens. Si nous avons d'autres formes, pourquoi ne pas les expérimenter ?

Quant à vos préoccupations sur les tarifications, je vous ai répondu. La hausse est là, mais il s'agit d'une hausse contenue. Mme MONTANDON a demandé ce que signifiait une hausse modérée. Je fais confiance pour que la hausse ne soit pas immodérée. Je vois que les augmentations se font par étape depuis très longtemps. Il n'y a pas eu de hausse brutale depuis 1996 dans tout ce que nous avons pu mettre en place.

Pour vos dernières questions, Mme ATLAN-TAPIERO, j'ai dû avoir une absence, mais je n'ai pas tout compris à vos propos. Mais je suis prêt à y répondre à un autre moment si vous avez la possibilité de me reformuler la question. Je n'ai pas saisi, pour être très honnête. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. S'il y a eu une augmentation des taux, c'est aussi pour améliorer la qualité d'accueil des commerçants sur ces marchés découverts. Nous avons notamment investi sur les possibilités de raccords électriques, à l'eau. Ils en ont été pleinement satisfaits. Et nous avons encore beaucoup de commerçants qui sont en liste d'attente pour s'installer sur nos marchés. Il faut croire que les conditions d'accueil matérielles et tarifaires ne sont pas si négatives. Il faut souligner les efforts effectués dans ces nouveaux règlements pour diminuer nos bio déchets et faciliter le travail de nos services de propreté, auxquels vous êtes attachés. Je propose de mettre au vote ces 3 délibérations, à moins qu'il n'y ait un vote différencié. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Si nous pouvons voter par lot, oui. Si nous ne le pouvons pas, nous nous abstenons. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Vous vous abstenez sur les 3 délibérations ou uniquement sur... »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Les délibérations sont identiques, la question, c'est les lots. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il y a une délibération qui parle du règlement. Je vais faire un vote différencié pour chaque délibération. Ce sera plus clair pour tout le monde. »

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-136 AVIS)



- DDEES 201401097 : *Marchés découverts alimentaires - trois avenants aux conventions de DSP.*

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Délibération adoptée *à la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-137 AVIS)

•••••

- DDEES 201401098 : *Marchés découverts alimentaires - nouveau règlement.*

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Délibération adoptée *à la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-138 AVIS)



**- DEVE 201401084 : Occupation précaire d'une parcelle de terrain dans le Bois de Vincennes (12<sup>e</sup>) par l'association l'Abeille Parisienne - Convention de mise à disposition du domaine public.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je félicite cette volonté de développer les ruches et les abeilles dans Paris, dans le Bois de Vincennes. Nous espérons qu'elles feront amitié avec les crevettes implantées. Je me permets d'intervenir sur cette délibération pour vous dire qu'au-delà de la question d'implanter des ruches dans le Bois de Vincennes, nous sommes confrontés à une réelle problématique d'avenir avec, depuis 2007, ce que nous appelons le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles, qui est jugé catastrophique par les spécialistes. La population globale des abeilles est en très forte diminution dans le monde entier. Je rappelle qu'en France, 30% des colonies d'abeilles disparaissent chaque année depuis 1995. Pour rappel, en chiffres, en 2013, 15 000 tonnes de miel ont été récoltés en France, contre 33 000 tonnes en 1995. La Commission européenne avait décidé de restreindre temporairement - et je souligne temporairement - l'utilisation de pesticides soupçonnés d'être mortels pour les abeilles. Ces pesticides sont relayés par de grandes sociétés qui sont Syngenta, Monsanto et Bayer en tête. L'ensemble de ces producteurs de pesticides jouent leur va-tout auprès de la Commission européenne afin de contrer les risques d'interdiction qui pèsent sur les néonicotinoïdes qui sont responsables de l'effondrement des colonies d'abeilles. Il s'agit d'une conséquence dramatique pour l'agriculture, pour les fruits et légumes, et pour toute l'humanité. On considère que 35% des ressources alimentaires risquent de disparaître à court terme. J'alerte sur ce fait car il y a quelques mois, dans ce Conseil d'arrondissement, j'ai soumis un vœu qui demandait à ce que le Conseil d'arrondissement et la Ville de Paris se déclarent hors territoire Traité Transatlantique. Je suis sérieux. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, l'ensemble de ces accords continue d'avancer sous la pression des lobbies, notamment ceux cités au début de mon intervention. On pourra donner autant de subventions que l'on voudra aux associations qui aideront les abeilles pour éviter la catastrophe, mais la catastrophe aujourd'hui est dans nos institutions. Elle est entre nos mains, puisque le vœu que j'ai déposé et qui a été adopté, malgré l'abstention d'un certain nombre d'élus, a été aussi adopté au Conseil de Paris. A ce jour, aucune mesure n'a été prise par la Ville de Paris sur ce sujet. Je renouvelle mes inquiétudes. Je pense que nous en reparlerons au Conseil de Paris. Mais les choses avancent. Des associations se mobilisent, notamment Attac 12<sup>e</sup>, qui a diffusé encore ce week-end sur nos marchés un tract alertant toute la population sur le danger de ce Traité Transatlantique qui se trame actuellement au niveau de l'Union européenne. Je vous remercie. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« La tâche est lourde. J'espère, contrairement à ce que dit M. BONNET, que le poids des associations et que les vertus de l'agriculture différenciée par les services de la Ville et le non-usage des pesticides, vont faire progresser la cause de la biodiversité et le respect de la vie des abeilles qui jouent un rôle important dans la biodiversité. Pour l'instant, je peux vous présenter l'association en quelques mots. Il s'agit de l'association Abeilles parisiennes qui va occuper une parcelle du Bois de Vincennes, entre la route du Maréchal Leclerc et la route des barrières. Je suis allée voir cette parcelle hier. Elle va s'inscrire parmi d'autres initiatives dans le Bois de Vincennes. Je cite l'école du SNA qui se trouve dans la route des batteries, un rucher animé par Paris Nature au Parc Floral, un arboretum à l'INSEP depuis 7 ans. Je pense qu'au-delà du travail réalisé par ces associations, celles-ci vont toucher les habitants qui vont pouvoir user de leur droit de vote sur ce sujet sur lequel nous sommes un peu pris de court.

Je souhaitais intervenir sur cette délibération car on peut dire qu'à Paris les abeilles se portent bien. Les ateliers d'été de l'agriculture urbaine et de la biodiversité à Paris et en Ile-de-France se sont déroulés dans le 18<sup>e</sup> arrondissement fin juin/début juillet. Ils ont consacré une place importante à l'apiculture urbaine et à ses vertus. Les abeilles à Paris se portent bien grâce à la gestion différenciée des espaces verts parisiens qui favorise le développement des ruches. Les abeilles trouvent une diversité importante de plantations sans pesticides dans l'ensemble des espaces verts de la ville. L'installation de ruchers en milieu urbain permet le développement de la biodiversité urbaine par la pollinisation et s'inscrit ainsi pleinement dans les ambitions portées par le plan biodiversité. Je voulais aussi parler des ruches sur le territoire du 12<sup>e</sup> où l'on compte environ 80 ruches, soit ¼ des ruches parisiennes. Il y a entre 400 et 500 ruches à Paris, dont 65 dans le Bois de Vincennes. Dans le 12<sup>e</sup>, en dehors des ruches situées à l'Opéra Bastille, le toit de banques, nous commençons à développer des ruches dans les jardins partagés, notamment dans le jardin Santerre situé 107, rue de Reuilly. Dans le 12<sup>e</sup>, nous souhaitons développer l'implantation de ruchers sur le domaine public, pour que ces ruches soient les plus visibles possible, notamment dans le parc de Bercy. Mais l'installation de ruchers prend un espace important, et il est nécessaire de les encadrer par des palissades de 2m de hauteur minimum, notamment pour éviter les visiteurs trop curieux. Il s'agit donc d'investissements conséquents. La présence sur les toits est bien sûr idéale. Nous pensons que la qualité des relations entre les associations et leur coopération est très importante. C'est pourquoi nous y travaillons. »

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 7 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-139 AVIS)



**- DJS 20140324 : Délibération cadre sur l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux.**

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Je n'avais pas prévu d'intervenir en premier, mais ce n'est pas grave. Je souhaitais préciser que cet élargissement des créneaux horaires est une promesse de mandature. Il a été inscrit dans notre contrat de mandature que nous élargirons les horaires en attribuant des créneaux à des associations qui seraient alors responsables du lieu pendant cette tranche. Il s'agit du but de cette délibération. Ce dispositif est pratiqué dans plusieurs autres communes françaises. Il permet de répondre à la légitime aspiration des Parisiens de faire du sport à des horaires correspondant à leur rythme de vie professionnelle et de vie de famille. Les Radicaux de gauche souhaitent que cette extension des horaires s'applique à bien d'autres équipements publics municipaux comme les bibliothèques, les piscines, les musées municipaux. Je sais que c'est complexe. Mais après tout, les musées nationaux ont bien décidé d'ouvrir 7/7 jours. Autant d'équipements qui demain peuvent avoir des amplitudes horaires plus larges.

Avec cette délibération, nous sommes dans une première phase qui répond à un nombre restreint d'équipements, 17 en l'occurrence. Il s'agit de se passer de personnel durant les nouvelles heures d'ouverture. En termes de sécurité, nous pouvons nous réjouir de voir une convention de mise à disposition et des règles de sécurité strictes mises en œuvre afin que tout se passe bien avec les associations choisies pour utiliser ces créneaux. Nous parlons ici d'un manque de créneaux sportifs. Notons que Paris est bien mal lotie en termes d'équipements sportifs. Il s'agit de l'un des derniers départements de France avec 14 équipements pour 10 000 habitants contre 54 équipements pour 10 000 habitants en moyenne sur le territoire français. Malgré les efforts effectués ces dernières années, nous ne rattraperons pas ce retard et il faut des solutions alternatives. L'extension des horaires en est une ainsi que l'ouverture de nouvelles zones sportives qui ne seront pas forcément des équipements sportifs. Chose que nous avons proposée.

Je souhaitais aussi poser une question qui interpelle sur le manque de créneaux sportifs. Il s'agit de l'occupation de gymnases municipaux pour des activités non sportives notamment la célébration de fêtes religieuses. C'était le cas ce week-end et ce fut déjà le cas précédemment. Je l'ai fréquemment dénoncé ainsi que mes collègues du 11<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup>. Mais pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse. Combien de créneaux d'équipements cela concerne à Paris ? Ce que nous avons craint pendant un temps, arrive. Ce qui était présenté comme une exception est devenue une habitude et sans doute demain, une obligation. Evidemment, cela interpelle le principe de laïcité. Est-ce le rôle d'un gymnase de devenir un lieu de culte ? Pour répondre à l'interpellation de M. BONNET, nous ne parlons pas d'associations sportives dans des gymnases mais nous parlons de donner les clés à des associations culturelles. C'est très différent. Quelles conséquences pour les activités sportives ? Je ne vise aucune religion en particulier. Justement, nous avons mis le doigt dans un engrenage. Sur quels critères aujourd'hui et demain seront prêtés ces gymnases à des associations non sportives ? Est-ce qu'il y aura du personnel ou non ? Quelle convention de mise à disposition ? Ce n'est pas ce soir et avec cette délibération que nous pourrions avoir des réponses. Je ne demande pas à l'exécutif des réponses dès maintenant. Mais il s'agit d'un débat que nous devons avoir prochainement avec les Parisiens. En attendant, sur ce projet de délibération, compte tenu de l'avancée qu'il représente pour l'attribution de créneaux sportifs supplémentaires, je voterai pour. Merci. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Dans un premier temps, nous nous réjouissons également de cette délibération puisqu'elle correspond à l'une de nos propositions durant la campagne municipale, nommée pour l'occasion *La révolution des horaires*.

Toutefois, nous regrettons que seules 17 associations soient concernées. Je partage la remarque de M. MOULIN. Cette ouverture est assurée par les associations. Or, ces associations ont été sélectionnées sur la base d'un projet sportif pour l'occupation de ces nouveaux créneaux. Une organisation solide et à partir d'une bonne connaissance des équipements en question. Je reprends les termes de l'exposé des motifs. Cela correspond à des associations locales. Est-ce que dans le 12<sup>e</sup> des associations sont concernées ? Si oui, lesquelles ?

Pour ma deuxième question, je vais un peu m'écarter de la satisfaction de M. MOULIN sur la sécurité. Ces associations vont assumer seules en sus des obligations habituelles en matière de responsabilité civile, la responsabilité dévolue habituellement à l'exploitation des établissements comme la fermeture des locaux et l'évacuation des personnes en cas de sinistre. Cela suscite une autre question sur le traitement de ces usagers. Est-ce que les personnes qui vont pouvoir bénéficier de ces nouveaux créneaux devront être membres de l'association ? Il s'agit d'une histoire de responsabilité. Lorsque l'on est membre d'une association, on est assuré par l'association. Je vous remercie. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je pourrais aborder cette délibération sous une autre question. Si demain des associations utilisent les écoles, les conservatoires, la Maison des associations ou encore la salle des fêtes de la mairie, est-ce que vous leur donnerez les clés ? Est-ce que vous ferez des critères ? Et est-ce qu'ils seront transparents ? Je pense qu'il faut aborder la question du sport comme toutes les questions. Or, nous abordons cette question car il s'agit du sport et que finalement, nous avons confiance en certaines associations. Donc, nous donnons les clés. Je pense que cette manière de faire écarte un réel débat. M. MOULIN l'a abordé. Paris, comme le département de la Seine-Saint-Denis, sont parmi les derniers départements de France en matière d'équipements sportifs. Nous n'avons pas assez d'équipements sportifs par rapport à la demande de nos concitoyens. La solution est de construire des équipements sportifs et de renforcer le service public pour aider les associations. Or, nous allons nous satisfaire d'élargir les créneaux et se dire que nous donnons des heures supplémentaires à certaines associations, pas à toutes, et nous ne savons pas comment elles seront choisies. Nous leur donnons les clés et la responsabilité.

Permettez-moi, comme l'a évoqué M. SEINGIER, il me semble qu'il est juriste ou avocat de profession, que derrière le fait de donner les clés d'un équipement municipal à une association, énormément de questions se posent, notamment sur le cadre de jurisprudence existant, et sur lequel de nombreuses communes sont revenues en arrière vis-à-vis de problèmes graves de sécurité, de responsabilité et d'intrusion de personnes qui ne sont pas issues de l'association qui possède les clés. Vous pouvez donner les clés mais les clés peuvent circuler. Elles peuvent se dupliquer. S'il y a des problèmes et que l'association dit qu'elle a fermé. Comment allez-vous retrouver les responsables ? Tous ces problèmes de gestion vont se poser. Tout cela dans un contexte où nous avons d'une part, une mission d'information et d'évaluation sur l'extension du travail nocturne et dominical, sans avoir le rapport ni l'ensemble des informations qui vont circuler dans cette mission, et d'autre part, en plein conflit social avec les représentants des salariés des équipements sportifs. Permettez-moi de vous dire qu'il est un peu cavalier de présenter une telle délibération dans cette situation. C'est pour cette raison que nous voterons contre dans un premier temps. Nous avons aussi des questions. Rien n'est formulé dans cette délibération sur les critères pour retenir telle ou telle association, à part la confiance. Quelles sont les installations répertoriées pour lesquelles nous donnerons les clés notamment dans le 12<sup>e</sup> ? Ce n'est pas dans la délibération. J'estime que nous aurions très bien pu étendre les heures d'ouverture avec un volant d'agents qui s'assurent au moins de la fermeture de l'équipement le soir, sans qu'ils restent forcément en permanence dans l'installation. Nous voterons contre cette délibération et nous ouvrons le débat qui aurait dû commencer par la question des équipements que nous allons produire, la question de la gestion, le rôle du personnel et le fait de sortir de ce conflit sur lequel nous sommes depuis longtemps avec les agents de la DJS. Je vous remercie. »



**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« J'ai deux questions techniques sur cette délibération. Au niveau des conventions avec les associations, est-ce qu'elles seront soumises au vote des conseils d'arrondissement puis du Conseil de Paris ? Et sur la formulation de la composition de la structure d'évaluation qui n'est pas complètement claire. Est-ce que nous pourrions avoir des précisions sur le personnel, sur les associations ? Est-ce que tout le monde sera concerné dans tout Paris ?

J'en profite pour élargir le débat et pour vous alerter sur le manque de cohérence dans cette délibération quant à l'ouverture à 8h et la fermeture à 22h30 en semaine sur les associations et pas sur l'espace public. Comme vous le savez, de nombreux habitants du 12<sup>e</sup>, j'en fais partie, courent le matin et se retrouvent devant la grille fermée du tunnel de la coulée verte. L'été, le dimanche matin, cela n'ouvre qu'à 9h. Je pense qu'une ouverture à 8h ne serait pas un horaire indécent. D'autant que je suis surpris que l'on trouve normal que pour les associations, cela ouvre à 8h. Il y a une incohérence. Je souhaite me faire le représentant des personnes qui font du sport dans cet arrondissement. Le dimanche matin, nous sommes une trentaine de personnes à attendre que la grille ouvre. Je trouve que la mairie ne remplit pas son rôle, spécialement l'été. Cela a déjà été évoqué par d'autres exécutifs mais cela n'empêche pas que nous en reparlions pour les personnes qui veulent faire du sport tôt le matin notamment le week-end. Merci. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint auprès de la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Je souhaite rappeler de manière générale la philosophie de cette délibération et réagir M. le président à certains éléments évoqués. Je ne voudrais pas qu'il y ait d'incompréhension là-dessus. Premier point, il s'agit d'un engagement de mandature comme l'a rappelé M. MOULIN. C'était dans notre programme électoral présenté aux Parisiens. L'idée est très simple et je pense qu'elle n'est pas incompatible avec les éléments que vous avez évoqués M. le président. Nous souffrons d'un déficit d'équipements publics sportifs à Paris. Nous nous sommes tous rassemblés pour dire que nous devons trouver des conditions pour améliorer cette situation. Il existe deux possibilités. Evidemment, construire des équipements supplémentaires. Vous savez que nous sommes très impliqués là-dessus. La deuxième est d'explorer la piste des extensions d'ouverture.

Cette délibération entend répondre à deux choses. Premièrement, augmenter le nombre d'heures disponibles pour les Parisiens qui souhaitent faire du sport. Deuxièmement, répondre à une demande des associations. Elles souhaitent avoir plus de créneaux notamment sur des créneaux où il est très difficile voire improbable de mobiliser des agents publics. Pour avoir un dialogue fréquent avec les organisations syndicales de la DJS, aucune n'a dit qu'elle souhaitait le faire elle-même. M. le président, c'est faux. Ils ont quitté le CTP central où je n'étais pas ni vous car ils souhaitaient discuter uniquement de la rémunération du travail le dimanche. Et plusieurs organisations syndicales ont regretté que ce sujet de la rémunération du dimanche interdise d'aborder d'autres sujets très sérieux et plus prioritaires à leurs yeux. Les organisations syndicales ne sont pas demandeuses pour travailler après 22h la semaine ni pour travailler après 18h le dimanche. La réalité est celle-ci. Et je le comprends aisément.

Le travail avec les associations dans le domaine du sport et vous le savez bien mieux que moi M. le président, est une forme extrêmement courante de l'organisation de la pratique associative sportive. La mise à disposition marche très bien dans bien des endroits. Je ne veux pas détailler trop longuement mais il ne s'agit pas du critère de faire confiance ou non à une association. Il s'agit d'un critère de droit. Remplit-elle les conditions légales du transfert de la responsabilité de gestion de l'établissement ? Si elle le fait, elle peut bénéficier de créneaux en dehors de la présence d'agents de la ville. Si elle ne le fait pas, elle ne peut pas en bénéficier. Ce sont des dispositions d'établissements recevant du public qui sont éprouvées depuis très longtemps et qui fonctionnent très bien dans de nombreux endroits. Il n'y a pas de raison que cela fonctionne moins bien à Paris.

Je tiens à préciser, et c'est peut-être le seul regret que nous pourrions avoir, que cela concerne peu d'établissements à ce stade. Dans le 12<sup>e</sup>, il s'agit d'un seul établissement. Il s'agit bien d'une expérimentation. Il est bien prévu que l'adjoint en charge du sport discute et fasse, à l'issue de cette expérimentation, un bilan sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, sur la manière de déléguer la responsabilité de gestion de l'établissement. Donnons au moins une chance à cette nouvelle forme qui correspond à une demande sociale et à une demande des associations qui organisent la pratique sportive. Nous verrons à l'issue de l'expérimentation si elle a porté ses fruits. Mais dire que le travail avec les associations est une forme de privatisation rampante qui met en danger la légalité ou encore les conditions de sécurité de la pratique sportive, me paraît tout à fait improductif. Si à chaque fois que nous travaillons avec des associations, nous reprenions cet argument, nous verrions vite les limites. Je suis très content de cette délibération. Je suis aussi très content que ce soit une expérimentation à ce stade. Nous aurons l'occasion à l'été 2015 de mesurer si elle porte ses fruits comme nous l'espérons. »

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Je vais peut-être être redondante mais le sujet passionne. Voici une délibération qui pour l'arrondissement va concerner un seul équipement. Il s'agit du gymnase Bercy Bastille pour une association solide qui connaît bien les lieux à savoir Paris handball.

M. BONNET, je suis un peu ennuyée par les discours de peur comme à chaque fois que nous innovons et que nous progressons. Je trouve que les propos de M. GREGOIRE concernant les obligations sont clairs. Il va y avoir une convention avec des critères. Ceux qui ne seront pas en capacité d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité des lieux, ne pourront pas continuer. Il y aura des phases d'évaluation avec les mairies d'arrondissement, les associations et les services de la Ville. Sur le fond, nous ne pouvons que nous satisfaire de l'élargissement. Nous savons les difficultés des clubs parisiens à obtenir des créneaux. Tous les jours, ce sont des demandes, des insatisfactions pour les clubs qui ont déjà des créneaux. Il s'agit donc d'accroître l'offre dans une expérimentation qui va être suivie. Cela existe déjà dans plusieurs communes de France. Cela fonctionne. Les associations sont responsables. Pour ce qui est des problèmes d'assurance, oui, les personnes sont assurées car membres d'associations. Cela fait partie aussi des règles demandées.

Sur le conflit social. Vous savez mes chers collègues que cette question est une question globale qui ne va pas être traitée uniquement pour les agents de la DJS mais pour tous les agents de la Ville de Paris quant aux amplitudes horaires et au travail dominical. Il faut se satisfaire car nous ne sommes pas en capacité de répondre à toutes les demandes en termes de créneaux et si nous pouvons améliorer le service pour les usagers. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Je félicite M. MARGAIN de faire du sport dans l'espace public du 12<sup>e</sup> arrondissement. Vous n'êtes pas le seul, je vous rassure, parmi les élus de ce Conseil, à courir, en particulier dans le 12<sup>e</sup>. Certains se lèvent tôt y compris le dimanche qui pourtant n'est pas un jour comme les autres. Je note M. MARGAIN que cela vient de vous. Vous souhaitez donc que les agents de la Ville de Paris soient plus nombreux à travailler le dimanche pour venir ouvrir la promenade plantée. Je le note. Je ne doute pas que vous souhaitez utiliser la promenade plantée pour rejoindre le Bois de Vincennes. Mais le Bois de Vincennes est quant à lui ouvert tous les jours et à toute heure. Je vous incite à continuer de courir mais sans forcément demander aux agents de la Ville de Paris de se lever plus tôt le dimanche matin pour venir vous ouvrir les grilles de la promenade plantée.

Mais peut-être que dans cette mandature, nous évoluerons sur la présence de grilles autour de certains de nos jardins. Je crois que cela fait partie de la feuille de route que la Maire de Paris a confiée initialement à Colombe BROSSEL et reprise récemment par Pénélope KOMITES que je salue. Je ne doute pas qu'elle aura à cœur d'expérimenter dans le 12<sup>e</sup> le fait de supprimer les grilles autour de certains jardins.

Je voudrais rappeler l'a priori de confiance qu'est le notre envers le monde associatif. Je me félicite que sur les expérimentations proposées dans cette délibération, l'une ait lieu dans le 12<sup>e</sup>. Je rappelle que nous travaillons déjà en confiance avec un certain nombre d'associations sur certains des équipements de proximité du 12<sup>e</sup>. Je serai attentive à ce que cette expérimentation se passe bien. Nous avons, je crois, dans notre arrondissement de nombreuses associations sportives historiques avec lesquelles nous travaillons très bien depuis longtemps. J'espère qu'elles pourront elles aussi rentrer dans ce dispositif d'expérimentation pour permettre une optimisation de nos équipements sportifs. Si le diagnostic que vous posez M. BONNET, est vrai à l'échelle de Paris. Il faut reconnaître que dans le 12<sup>e</sup> arrondissement avec le Bois de Vincennes, nous avons de la chance de profiter d'un nombre important d'équipements sportifs. De ce fait, nous sommes amenés à les partager avec un certain nombre d'associations sportives parisiennes et franciliennes.

Je souhaite rassurer mon collègue M. MOULIN. En effet, un certain nombre de créneaux sportifs dans notre arrondissement sont donnés à des associations culturelles pour permettre à chacun d'avoir des lieux de prière dignes. Et je l'assume. Cela fait aussi partie des responsabilités des élus de la République que chacun puisse se retrouver et prier ailleurs que dans la rue. Je suis attentive à ce que cette mise à disposition de gymnases ne pénalise pas les Parisiens ni les associations sportives. Dans notre arrondissement sur l'année 2014, un seul et unique créneau de 2 heures a été supprimé pour permettre à certains de prier. En revanche, depuis 2012 lorsque nous déclenchons le plan hivernal, ce sont entre 21 et 22 jours durant lesquels les créneaux sportifs sont tous bloqués (journée, soir et week-end) pour permettre aux plus démunis de trouver un toit. Dans ce cas-là comme dans le premier, je suis fière que les équipements publics de proximité de la Ville de Paris, exceptionnellement, ne soient pas utilisés pour faire du sport mais pour permettre d'autres activités que je soutiens et qui font partie des autorisations que je suis amenée à donner en tant que Maire d'arrondissement. Je renouvellerai cela les années à venir. Je propose de passer au vote. M. BONNET pour une explication de vote.»

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je ne suis pas convaincu, au contraire, je suis renforcé dans mon argument. Si vous voulez aider les associations, bien sûr il faut plus de créneaux mais il ne faut pas leur donner des tâches qui incombent au service public. Vous réglez d'un revers de main, une mission de service public qui incombe à la Ville en donnant la responsabilité aux associations.

Nous sommes dans une crise économique sans précédent. Au lieu de créer de l'emploi, on étend le travail le soir et le dimanche. Telle est la philosophie. Or, la vraie philosophie est de créer de l'emploi pour aider les associations, pour ouvrir le dimanche, pour entretenir. Dans les propos de mon collègue M. MOULIN, qui me renforce encore plus dans mon argument. Si nous allons jusque-là, quels vont être les créneaux pour nettoyer les installations, faire la maintenance ? La philosophie est d'étendre encore et encore car nous n'avons pas assez de gymnases. Ce qu'il faut, c'est construire plus d'installations et employer plus de personnel pour ouvrir plus largement les créneaux. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous sommes d'accord. Nous avons réalisé deux gymnases supplémentaires dans le 12<sup>e</sup> pour cette mandature. Je pense que nous pouvons continuer à nous mobiliser ensemble pour continuer à construire des équipements sportifs de proximité.

Je vois que nous divergeons sur la manière de les utiliser notamment de permettre leur ouverture le soir. Je rappelle que nous étions tous d'accord pour ouvrir les terrains d'éducation physique en libre accès. Nous en avons plusieurs dans notre arrondissement. Ils sont désormais en accès libre tous les jours. Nous avons même investi pour qu'ils soient couverts et éclairés de manière à favoriser leur utilisation par les habitants du 12<sup>e</sup>. Je pense que nous n'arriverons pas à nous convaincre les uns et les autres. Avant de voter, une explication de vote de M. SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous allons voter pour cette délibération. Nous serons très attentifs aux questions de responsabilité soulevées. Juste une suggestion. Vous parliez de mobiliser du personnel mais les grilles peuvent s'ouvrir automatiquement. Utilisons la nouvelle technologie pour cela. Nous ne sommes pas obligés de mobiliser du personnel. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mais voyons. Une ouverture à distance, de la vidéosurveillance etc. Je propose de passer au vote. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 6 pouvoirs

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Contre : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Abstention : 01 voix groupe Ecologiste : M. TEISSEIRE

M. MOULIN, du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-140 AVIS)



- DLH 20141126 : Location à la RIVP de l'immeuble 86, quai de la Rapée (12<sup>e</sup>)- Bail emphytéotique.

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je vais essayer de faire tomber la moyenne du temps de parole de chacun. Je vais aller droit au but. Je voudrais savoir quel type de logement est prévu sur cette parcelle qui va être cédée à la RIVP par un bail emphytéotique. Et aussi, combien de logements sont prévus ? En effet, ces éléments n'apparaissent pas dans la délibération. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Vous le savez, la Maire de Paris a fait du logement la priorité de son mandat. L'enjeu majeur est bien le développement de l'offre de logements. Pour ce faire, les élus mobilisent tous les moyens possibles. L'un de ces moyens est une politique de préemption active. Cette délibération est bien le fruit de cette politique. Concrètement, pour répondre à votre question, 12 logements vont pouvoir être créés. Pour être exacte, il s'agit de 6 logements de 1 pièce, 3 logements de 3 pièces et 3 logements de 4 pièces. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous faisons toujours ainsi Mme ATLAN-TAPIERO. Nous décidons d'abord du type de logement puis du type de conventionnement. Et une prochaine délibération précisera tout cela. Je propose de passer au vote. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 7 pouvoirs

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-141 AVIS)



**- DASCO 201401081 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2015-2016.**

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je vais encore être très courte. Concernant le ressort des écoles publiques, il est vrai qu'il s'agit d'un exercice compliqué chaque année pour équilibrer entre les établissements et arriver à avoir des structures homogènes qui respectent un taux d'encadrement acceptable dans l'arrondissement. Sachant que dans cet arrondissement, aucune école n'est classée ZEP ou REP dont les taux d'encadrement sont plus faibles. Ce qui m'interpelle toujours dans ce type de délibération, c'est qu'à aucun moment nous n'avons connaissance des effectifs de démarrage qui permettent d'arriver à des découpages. Je voudrais savoir pourquoi il n'y a jamais aucun chiffre nous indiquant combien d'enfants sont concernés par les mutations, etc. Nous aimerions avoir un regard sur l'évolution des effectifs dans les écoles concernées sur les trois dernières années, et ce que nous appelons non pas le taux apparent de passage mais plutôt le taux de fiabilité des prévisions des effectifs des directeurs d'école qui sont une bonne indication sur l'évolution des écoles et l'évolution du secteur. Je vous remercie. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Cette délibération est importante puisqu'il s'agit du renouvellement de la carte scolaire. Nous nous satisfaisons de la volonté d'allègement de certaines écoles notamment dans le 12<sup>e</sup>. Je pense qu'il s'agit d'un sujet sur lequel nous devons continuer à travailler pour avoir des effectifs corrects afin que l'enseignement se fasse dans de bonnes conditions. Nous redoublerons de vigilance sur les carences à constater dans le 12<sup>e</sup>. Mais cette délibération me permet surtout de rappeler que nous sommes attachés au système de la carte scolaire et que nous sommes contre le principe des dérogations en général. Je sais que vous avez été fermes cette année sur cet aspect et qu'il n'y a que des dérogations à titre exceptionnel pour des raisons de santé, de handicap ou d'autres raisons valables. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour nous car il s'agit d'un enjeu pour la mixité sociale et pour réduire les inégalités. Nous savons très bien que dans les écoles, la question du progrès des élèves repose aussi sur la mixité sociale. Tous les enfants doivent avoir accès à la même variété d'activités notamment dans le cadre de l'ARE mais aussi à la même qualité de formations et d'options. Il faut en finir avec la course aux bons lycées, bons collèges et bonnes écoles. Il ne faut pas être dans une logique de compétition entre les écoles et plutôt aller vers l'égalité de traitement. Nous serons vigilants sur cette carte scolaire qui est une pierre angulaire de notre projet de réduction des inégalités à Paris et dans le 12<sup>e</sup>. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci à M. BONNET d'avoir insisté car il s'agit d'une préoccupation partagée par l'ensemble de l'exécutif. L'outil qu'est la sectorisation nous permet dans le cadre de l'école publique, de l'Education Nationale, de préserver au mieux la mixité sociale et ainsi de mieux lutter contre les inégalités. Il s'agit d'un outil important. Je ne reviens pas en détails car j'en ai largement parlé dans ma communication. Evidemment, le pendant de cet outil qu'est la sectorisation, est une politique limitée de dérogations. Je rappelle que les dérogations sont décidées en commission sur des critères précis et qui ont été rappelés lors du précédent Conseil d'arrondissement.

Mme ATLAN-TAPIERO, je dois dire que je suis assez d'accord avec votre remarque. Il serait plus lisible d'avoir des éléments chiffrés, en tout cas sur le nombre d'élèves potentiellement concernés. La DASCO travaille avec un potentiel maximum d'élèves concernés en fonction des adresses modifiées. Je pense que nous allons transmettre vos remarques et essayer d'en tenir compte pour l'année prochaine.

Ceci étant dit, il faut noter que cette année c'était particulier car il y a eu les élections municipales et nous avons été amenés à travailler dans un calendrier très réduit. Nous avons dû rendre des avis sur les propositions de modification de sectorisation pour la rentrée 2015 et rendre des avis auprès de la DASCO avant l'été dernier. Ce fut très court pour travailler sur ces modifications de sectorisation. Et nous avons ici des modifications de sectorisation qui sont pour beaucoup assez marginales même si, et c'était dans l'exposé des motifs, nous avons d'abord travaillé sur l'allègement des périmètres de l'école maternelle de la Brèche-aux-loups et des écoles du 45 et du 56, rue Picpus. Nous avons essayé d'harmoniser à chaque fois avec l'élémentaire. Ce sont des critères importants pour la sectorisation. Nous avons aussi travaillé à l'allègement du groupe scolaire du 57, rue de Reuilly vers le 27, rue de Reuilly où nous avons de la place pour ouvrir une classe. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Je saisis cette occasion pour rappeler notre engagement à maintenir la mixité sociale dans toutes nos écoles. La sectorisation est l'un des outils mais ce n'est pas le seul. Je vous remercie d'avoir souligné la manière dont nous avons traité dans un délai assez court les demandes de dérogations avec des critères transparents. Je ne suis revenue sur aucune décision de la commission. Je remercie M. BONNET d'avoir rappelé à nouveau la mobilisation des élus du 12<sup>e</sup> arrondissement pour obtenir 4 ouvertures de classe lors de cette rentrée ce qui permet de faire baisser les effectifs notamment dans le groupe scolaire de la Brèche-aux-loups qui n'est pas en zone d'éducation prioritaire mais qui mérite une attention particulière de notre part et qui ressort dans les décisions de modification de cette carte scolaire. »

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 7 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-142 AVIS)



- DASCO 201401138 : Caisse des écoles (12<sup>e</sup>) - Convention d'occupation du domaine public.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je souhaite rappeler notre intervention lors du précédent Conseil d'arrondissement. Nous avons annoncé que nous voterions contre toutes les délibérations concernant la caisse des écoles tant que des éléments financiers chiffrés ne nous seraient pas donnés sur les erreurs de gestion avérées et constatées lors de la précédente gestion. Il s'agit d'une explication de vote. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je vous fais remarquer deux choses. D'abord, il ne s'agit pas d'une subvention. Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public. Il s'agit d'une délibération assez technique qui revient chaque année pour toutes les caisses des écoles parisiennes. Je me permets de rappeler que lors du dernier comité de gestion dans lequel vous siégez désormais, nous avons transmis un certain nombre d'informations très précises sur la situation financière de la caisse des écoles. A ce jour, je n'ai toujours pas demandé de subvention exceptionnelle pour la caisse des écoles du 12<sup>e</sup>. Ce n'était pas le cas au précédent Conseil de Paris. Ce ne sera pas le cas au prochain. Si nous sommes amenés à le faire, et c'est une décision que nous prendrons ensemble en comité de gestion, je serai amenée à donner des explications à l'ensemble des élus du 12<sup>e</sup> et des conseillers de Paris sur la décision qui nous amène à solliciter une subvention exceptionnelle. Je me permets de rappeler que d'autres caisses des écoles parisiennes demandent régulièrement des subventions exceptionnelles. Sur les dernières années, la caisse des écoles du 12<sup>e</sup> a demandé uniquement une seule subvention exceptionnelle. Je rappelle que lors du Conseil de Paris de juin, le président de la caisse des écoles du 15<sup>e</sup> a demandé et obtenu une subvention de 500 000 € sans que cela n'émeuve ni les bancs de l'UMP ni ceux de la majorité qui ont adopté cette délibération. Mais vous avez raison, nous aurons d'autres occasions d'en parler. J'acte le fait que vous voterez contre cette délibération. S'il n'y a pas de prise de parole, je propose de passer au vote.

Je propose de passer au vote des 3 délibérations pour lesquelles il n'y a pas eu d'inscription. Et je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil d'arrondissement le 3 novembre. »

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-143 AVIS)





- DJS 20140080 : Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Espérance de Reuilly (12<sup>e</sup>).

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 7 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-144 AVIS)



- **DVD 20141091 : Travaux de consolidation de sols sur les sites et ouvrages de la Ville de Paris.**

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 7 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-145 AVIS)

•••••

- DAC 20141430 : Subvention (3000 euros) et avenant n°4 avec l'association Progéniture (12<sup>e</sup>).

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 7 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-146 AVIS)



Madame la Maire lève la séance à 21h30.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ

